

Projet d'établissement

Foyer d'Accueil Polyvalent

Les Peupliers

2025-2029



AFAEDAM

Association Familiale pour l'Aide
aux Enfants et adultes Déficients de
l'Agglomération Messine

FAP
LES PEUPLIERS

1 rue de l'Étang, 57160 SCY-CHAZELLES
03 87 60 37 37

www.afaedam-fap-lespeupliers.com

Mai 2025



Table des matières

Préambule	4
I. Histoire et projet associatif.....	5
1. L'histoire.....	5
2. Le projet de l'AFAEDAM.....	5
II. Les missions	7
1. Les textes relatifs à la catégorisation de l'établissement	7
a. La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 est venue rénover et compléter la loi n° 75-535 du 30 juin 1975.....	7
b. La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées	7
c. La loi n° 2009-879 du 21/07/2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST).....	8
2. Les schémas régionaux et départementaux	8
a. Projet régional de santé.....	8
b. Schéma départemental de l'autonomie	8
3. Les arrêtés d'autorisation, agréments, habilitations	9
III. Le public et son entourage.....	10
1. Les caractéristiques et évolutions des personnes accompagnées	10
2. Les besoins des personnes accueillies.....	12
3. Les relations avec l'entourage	16
IV. Nature de l'offre de service et son organisation.....	17
1. La nature de l'offre de service.....	17
a. Le projet socio-éducatif.....	17
b. La construction du projet personnalisé	18
c. L'offre de services.....	19
2. L'organisation interne de l'offre de service	23
a. Les modalités d'admission.....	23
b. Les modalités d'organisation interne à la structure	23
3. L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture	25
V. Les principes d'intervention	28
1. Les sources des principes d'intervention	28
2. Une démarche d'amélioration continue de la qualité en faveur de la bientraitance ...	30



3.	La gestion des paradoxes et leurs modalités de régulation	31
4.	La politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.....	35
VI.	Les professionnels et compétences mobilisés.....	37
1.	Les compétences et les qualifications	37
2.	Les fonctions et délégations.....	37
3.	La dynamique du travail d'équipe et l'organisation de la pluridisciplinarité/pluriprofessionnalité	38
4.	Le soutien aux professionnels.....	39
VII.	Les objectifs d'évolution, de progression et de développement	41
1.	Plan d'actions.....	43
2.	Fiches-action.....	47



Préambule

L'actualisation du projet d'établissement du Foyer d'Accueil Polyvalent (FAP) Les Peupliers, fait suite à son autoévaluation et à l'évaluation de la qualité par un organisme externe (AFNOR Certification) en 2023. Sa construction s'est appuyée sur des ateliers de réflexion et de rédaction composés de cinq représentants de l'équipe socio-éducative dont le coordinateur des projets d'accompagnement personnalisés et la cheffe de service. La directrice a participé aux synthèses des journées et à la séance réservée à l'aide à l'élaboration d'une fiche action. L'intervention du CREA (Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité) dans l'animation de cette réflexion et dans l'écriture a permis de concentrer la démarche sur les échanges entre professionnels. L'écrit s'appuie sur les exigences du cadre réglementaire et les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Le recueil des points de vue des personnes accompagnées a servi d'appui à la construction de ce projet. Concernant les besoins, les résultats de « l'évaluation externe » sur les enquêtes réalisées dans ce cadre auprès des « Accompagnés traceurs » et du CVS (Conseil de la Vie Sociale) ont fondé la rédaction de cet écrit. En complément, un nouveau questionnaire de satisfaction des personnes accompagnées, ainsi qu'une enquête auprès du personnel ont été réalisés en 2024.

Sa rédaction s'inscrit dans la continuité du projet précédent, tout en renforçant la prise en compte de l'évolution du public, le vieillissement des personnes, les besoins des travailleurs d'ESAT (Etablissement ou Service d'Aide par le Travail) mais également de potentielles nouvelles caractéristiques. Il s'appuie sur la co-construction des actions avec l'équipe, les personnes et la direction. Ces actions visent également à soulager les parents vieillissants.

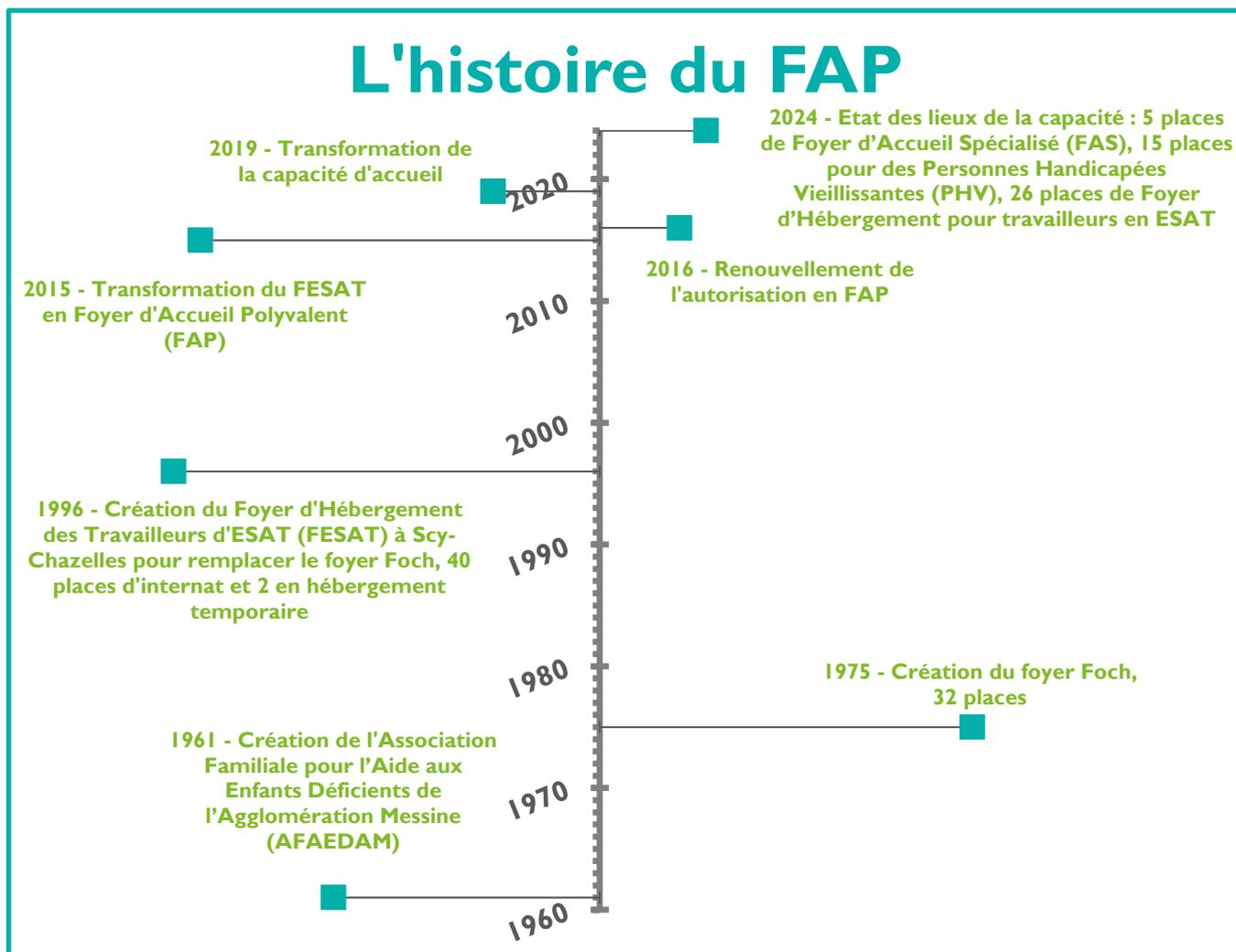
Ce projet est valable pour une durée de cinq ans, soit 2025 à 2029. Le CVS a été informé de sa révision le 4 décembre 2024, a refait l'objet d'une consultation des personnes accompagnées au Conseil de la Vie Sociale du 27 mars 2025 et a validation du Conseil d'Administration en date du 06 mai 2025.



I. Histoire et projet associatif

Le projet d'établissement du FAP Les Peupliers de Scy-Chazelles inscrit ses actions dans le cadre du projet associatif 2024-2029 de l'AFAEDAM, association créée en 1960.

I. L'histoire



2. Le projet de l'AFAEDAM

Selon son projet associatif 2024-2029, L'AFAEDAM « a pour ambition le plein épanouissement, tout au long de leur parcours de vie, des personnes en situation de handicap intellectuel, ou présentant une altération du comportement adaptatif, qu'elle accompagne. Plus largement, par son engagement militant direct au plan local, et via son appartenance au réseau national UNAPEI (Union nationale des associations de parents, des personnes handicapées mentale et de leurs amis) , elle œuvre pour une évolution de la société permettant d'inclure pleinement les personnes en situation de handicap.



Elle défend le respect de la dignité et met en œuvre une démarche de bienveillance favorisant l'autodétermination et le bien-être de chaque personne accompagnée, le tout dans un environnement inclusif, bienveillant et sécurisé ».

Son action s'inscrit autour des 3 valeurs fortes suivantes :



Le projet associatif se décline autour de trois engagements déclinés en axes stratégiques :

DÉVELOPPER NOTRE OFFRE
pour s'adapter à l'évolution des besoins des personnes accompagnées et de leur famille

- Adapter de manière régulière nos propres structures à l'évolution du public
- Développer notre offre afin de proposer des solutions adaptées à l'autisme, aux personnes handicapées vieillissantes, au logement inclusif, au répit des aidants
- Promouvoir la bienveillance et la qualité de l'accompagnement
- Créer des partenariats pour fluidifier les parcours tout au long de la vie (tous types de partenariats susceptibles de compléter ou de renforcer les modes d'accueil et d'accompagnement et d'améliorer l'accès aux soins, à l'emploi, au logement, à la culture, ou encore aux loisirs et au sport).

ALLER CHERCHER L'ENGAGEMENT
(militants, partenaires, familles, bénévoles...)

- Susciter l'adhésion des familles à l'association et renforcer l'engagement de ces dernières, et plus largement de nos sympathisants, vers le bénévolat et le militantisme
- Développer un sentiment d'appartenance à l'Association et aux causes qu'elle défend
- Accroître la visibilité et la notoriété de l'Association.
- Consolider les partenariats avec le monde de l'entreprise

Affirmer l'implication de l'AFEDAM dans la démarche de RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS

- Développer notre place dans l'Économie Sociale et Solidaire
- Poursuivre la transformation numérique de nos outils
- Promouvoir la qualité de vie au travail, notamment par des valeurs managériales, par un investissement formation soutenu et par la confiance apportée aux professionnels
- Intégrer l'écoresponsabilité dans nos projets

Éléments extraits du projet associatif « Nos valeurs, nos ambitions, nos engagements »



II. Les missions

I. Les textes relatifs à la catégorisation de l'établissement

- a. La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 est venue rénover et compléter la loi n° 75-535 du 30 juin 1975

Cette loi s'appuie sur deux principes :

- Garantir les droits des usagers et promouvoir l'innovation sociale et médico-sociale ;
- Instaurer des procédures de pilotage du dispositif rigoureuses et plus transparentes en rénovant le lien entre la planification, la programmation, l'allocation de ressources, l'évaluation et la coordination.

Le FAP garantit la prise en compte et la mise en œuvre de ces deux principes en intégrant dans son projet d'établissement les orientations de cette loi et en l'articulant autour de 4 axes :

1er axe l'affirmation et la promotion des droits des bénéficiaires et de leur entourage.	2ème axe élargissement des missions de l'action sociale et médico-sociale et la diversification des interventions des établissements et des services.	3ème axe amélioration des procédures techniques de pilotage du dispositif : les schémas départementaux.	4ème axe innovation majeure pour le secteur social et médico-social à savoir : l'obligation d'évaluation.
--	---	---	---

- b. La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Cette Loi propose une nouvelle définition du handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Le législateur affirme sa volonté de reconnaître et de garantir à la personne en situation de handicap les mêmes droits que toutes les autres personnes, à savoir :

- La citoyenneté
 - Le plein exercice de la citoyenneté
 - La possibilité pour toute personne d'accéder au bureau de vote quel que soit son handicap
 - La possibilité pour toute personne adulte sous tutelle de voter après autorisation du Juge des Tutelles



- La participation
 - Participation de la personne handicapée à la mise en place de son projet de vie ou de son projet personnalisé
 - Représentation des personnes handicapées dans les instances nationales ou territoriales qui travaillent sur la politique du handicap
- L'égalité des droits et des chances

Ces trois principes sont réaffirmés dans l'accompagnement des personnes accueillies au FAP, au quotidien dans les activités au sein de la structure, mais également au sein du quartier, de la commune et de l'agglomération.

- c. La loi n° 2009-879 du 21/07/2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST)

La loi HPST crée les Agences Régionales de Santé (ARS) ayant sous tutelle les établissements et services médico-sociaux (ESMS) qui ont notamment pour rôle la tarification et le contrôle des ESMS à travers la création des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM). L'ARS construit avec les acteurs du territoire un projet régional de santé qui intègre des actions en faveur des personnes en situation de handicap. Le FAP est donc soumis à la mise en œuvre dans le cadre de la signature du CPOM 2018-2020, toujours en cours de validité en attente d'une prochaine contractualisation.

2. Les schémas régionaux et départementaux

a. Projet régional de santé

Le Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028, est la feuille de route de l'ARS et ses partenaires pour la politique de santé du territoire. Il se décline en sept axes autour de la santé, le FAP contribue à deux axes spécifiquement :

- **Faire évoluer le système dans une logique de parcours.** La transformation en 2016 (arrêté de décembre 2015) du foyer d'hébergement en Foyer d'Accueil Polyvalent accueillant des personnes non travailleuses ainsi que des personnes handicapées vieillissantes, contribue à préserver les personnes dans leur lieu de vie si elles ne sont plus en capacité de travailler et ainsi éviter une rupture de parcours.
- **Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes en situation fragile dans une logique inclusive.** L'implantation du FAP dans un environnement urbain et les actions menées avec les partenaires du territoire favorisent l'inclusion des personnes en situation de handicap accueillies dans la structure.

b. Schéma départemental de l'autonomie

Le schéma départemental de l'autonomie de la Moselle 2018-2022, toujours en cours de validité, affiche quatre orientations déclinées en quinze fiches actions. Ce document concerne les personnes en situation de handicap de tout âge, ainsi que les personnes âgées. C'est



pourquoi le FAP n'est concerné que par une part des actions à déployer. Le foyer contribue aux actions suivantes :

- **Favoriser l'accès à la vie sociale des personnes âgées ou en situation de handicap.** Le foyer engage des partenariats avec des structures du milieu ordinaire pour la réalisation d'activités de loisirs et s'appuie sur le bénévolat. Des sorties peuvent également être organisées en fonction de l'agenda culturel de l'agglomération messine.
- **Apporter un soutien spécifique aux proches aidants.** L'accueil au FAP peut contribuer au répit des familles qui accueillaient antérieurement leur enfant adulte à domicile.
- **Promouvoir une offre diversifiée et adaptée aux besoins d'accompagnement.** Le foyer s'est transformé en foyer d'accueil polyvalent en 2016 afin de faire évoluer la structure en réponse à l'évolution des besoins de personnes vieillissantes et permettre ainsi à 15 retraités depuis 2022 d'être maintenus au sein de leur domicile. Si le SAVS n'est plus interne au foyer, des partenariats sont développés pour des actions communes, ce qui permet une ouverture vers l'extérieur pour les personnes accueillies au FAP. Un accompagnement vers d'autres projets d'habitat pour les personnes les plus autonomes peut également être réalisé avec l'étagage nécessaire.
- **Inscrire les établissements dans leur environnement.** Depuis sa création et son implantation à Scy-Chazelles, le foyer a développé des activités et actions reposant sur les services extérieurs à la structure en utilisant l'offre sportive, culturelle et de loisirs, ainsi que toutes les infrastructures urbaines utiles à la vie quotidienne : médecin, paramédicaux, supermarché, coiffeur ...
- **Valoriser l'action des établissements et le bien-être des résidents.** Dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement et pour le bien-être des résidents, des temps d'échanges sur la vie intime et affective sont organisés. Les troubles du comportement sont étudiés en équipe et avec les partenaires compétents et différentes formes d'expression, dont le CVS, sont mobilisées. Par ailleurs, les familles sont associées à l'accompagnement de leur enfant/parent lorsque celui-ci le souhaite.

3. Les arrêtés d'autorisation, agréments, habilitations

Selon l'arrêté n°2018-DS-31-214 du 27 mars 2019, le Foyer d'Accueil Polyvalent Les Peupliers a une autorisation de fonctionnement pour une capacité de 47 places d'internat en accueil permanent et 5 places de Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) – 1 place ayant été transférée vers un autre établissement. Dans la réalité, le FAP offre 5 places de FAS, 15 places pour des Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV), 26 places de Foyer d'Hébergement pour travailleurs en ESAT.

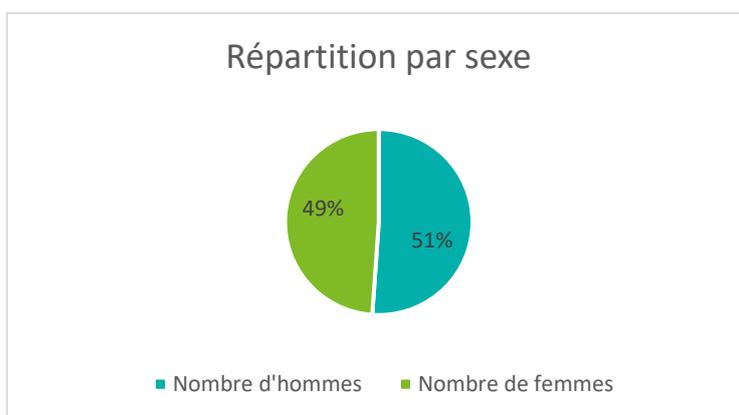


III. Le public et son entourage

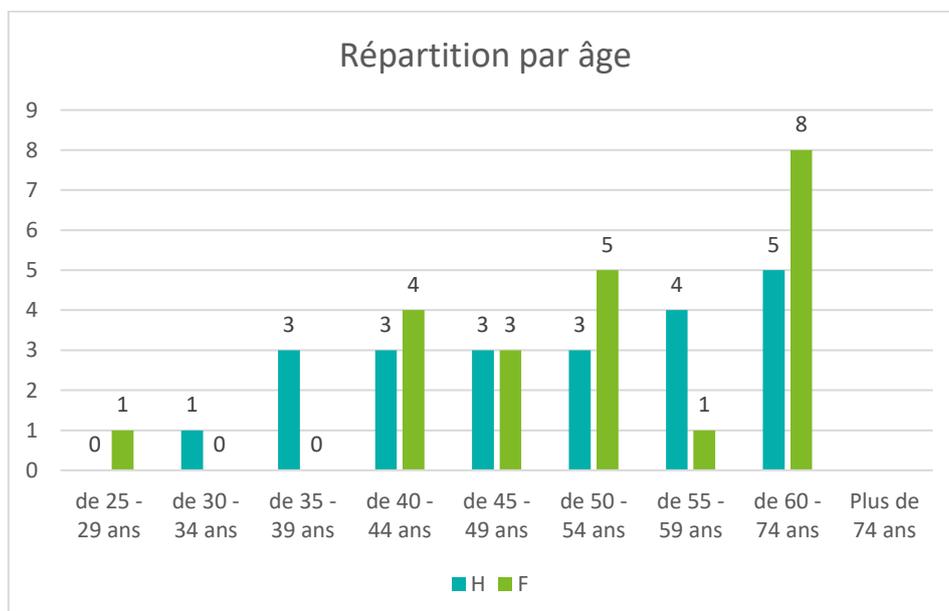
I. Les caractéristiques et évolutions des personnes accompagnées

Les données suivantes sont extraites au 1^{er} octobre 2024.

Le FAP accueille des personnes présentant des déficiences intellectuelles moyennes à légères (dont certaines sont atteintes de trisomie 21) et/ou des handicaps psychiques. Elles peuvent présenter également de la déficience sensorielle (surdit , troubles visuels), des handicaps moteurs (h mipl gie), de l' pilepsie.



Les personnes sont  g es de 23   67 ans, r parties  quitablement entre les sexes, soit 22 femmes et 24 hommes. L' ge moyen d'accueil des personnes est de 51 ans.



La moiti  des personnes a plus de 53 ans en 2024. 13 personnes ont entre 50 et 60 ans, la probl matique du passage   la retraite concerne donc plus d'une personne sur quatre.



Depuis la transformation de l'établissement en FAP en 2016 qui a permis l'accueil des personnes handicapées vieillissantes, et notamment depuis ces cinq dernières années, le nombre de personnes accueillies en journée a fortement augmenté : de 8 PHV en 2020 on passe à 15 en 2022.

Les besoins en accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, particulièrement liés à la santé, au nursing et aux soins, sont en constante augmentation, liée aux évolutions de l'agrément.

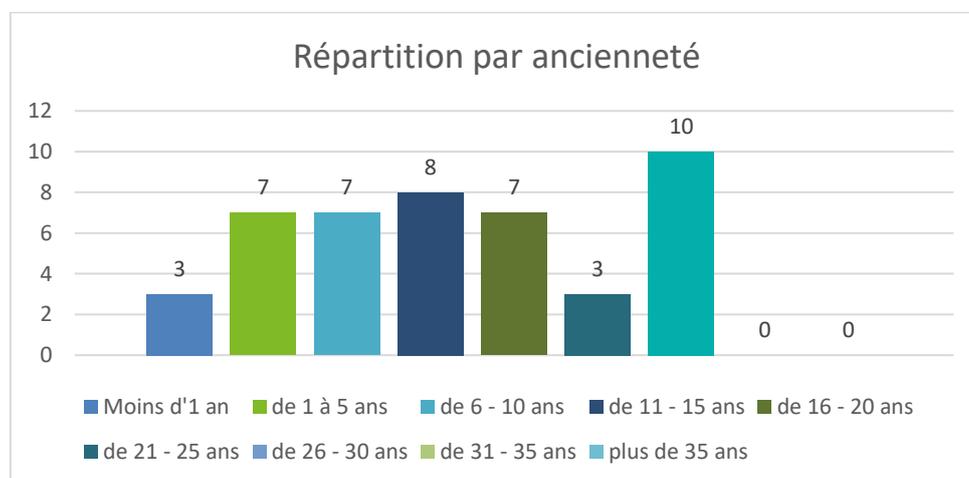
La complexité d'accueil du FAP demande un équilibre dans la prise en charge des différentes sections, afin de faire profiter de la même qualité d'accompagnement aux uns et aux autres. Le FAP a la possibilité d'accueillir les personnes sans limite d'âge. La dégradation de l'état de santé d'une personne peut cependant amener une orientation vers une structure médicalisée. Un travail d'accompagnement à l'autonomie est mis en place avec la personne, en fonction de son projet de vie, de ses capacités pour intégrer un habitat inclusif, de travailler en milieu ordinaire (partenariat avec des SAVS, d'autres associations spécialisées dans le handicap et autres services sociaux). Au cours de ces dernières années, trois personnes ont intégré des dispositifs autonomes : deux personnes en habitat inclusif, et une personne dans un foyer non collectif.

Selon son état de santé, le FAP accompagne également la personne à choisir un établissement plus adapté à sa situation, il facilite le parcours vers un ailleurs en collaboration et en proximité avec une association partenaire (Association M. Vincent qui gère des EHPAD). En 2024, une personne a choisi de quitter le FAP pour l'EHPAD.

La majorité des personnes accueillies est originaire de la Moselle, principalement du pays Messin, une personne vient d'un autre département.

Avant leur admission au sein du foyer, elles résidaient chez leurs parents/fratrie (36) ou dans un autre établissement (10).

La plupart des personnes bénéficient d'une mesure de protection de l'Etat ou familiale (tutelle/curatelle simple et renforcée).





Plus d'une personne sur quatre, loge depuis plus de 20 ans au FAP. 8 personnes ont 29 ans d'ancienneté. Ce constat d'une population stable et vieillissante renforce la nécessité pour la structure d'adapter ses prestations en fonction du vieillissement.

2. Les besoins des personnes accueillies

Lors de l'autoévaluation, les personnes accueillies au foyer ont formulé trois besoins les concernant :

qu'on me respecte

qu'on m'écoute

qu'on soit gentil avec moi

En complément, les professionnels ont identifié d'autres besoins dans le cadre de leur accompagnement. Ils sont présentés ici à partir des trois domaines de la nomenclature SERAFIN-ph.

- Les besoins en matière de santé somatique ou psychique

J'ai besoin qu'on observe/surveille mon état cutané

J'ai besoin d'avoir un transit régulier

J'ai besoin qu'on m'apporte les apports nutritionnels, d'avoir une quantité d'hydratation suffisante

J'ai besoin d'être stimulé pour améliorer mon élocution

J'ai besoin d'être orienté vers un médecin/spécialiste quand mon état de santé se dégrade

J'ai besoin qu'on soit attentif à une diminution/dégradation de mes sens (ouïe, vue,...)

J'ai besoin qu'on m'aide à prendre soin de ma santé bucco-dentaire (matériel adapté, éducation à l'hygiène dentaire...)

J'ai besoin qu'on m'aide à exprimer ma douleur, l'évaluer, la localiser, la mesurer

J'ai besoin d'être aidé pour prendre mon traitement

J'ai besoin d'avoir une élimination urinaire régulière et être attentif à son aspect, odeur, couleur

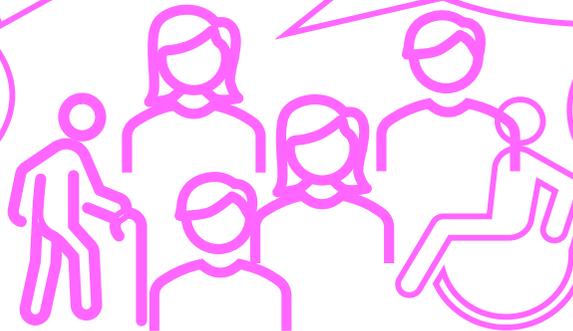
J'ai besoin que l'on soit attentif à la bonne utilisation de mon appareil respiratoire et qu'on me forme à son utilisation

J'ai besoin de sensibilisation régulière sur tous les domaines de la santé en général

J'ai besoin qu'on prenne en compte ce que j'exprime lorsque j'ai un problème au niveau de mon appareil génital (ça brûle quand j'urine, ça gratte, problème d'érection)

J'ai besoin qu'on soit vigilant à mon état physique dans le sens locomoteur, à mon équilibre

J'ai besoin d'aide pour me couper les ongles, les cheveux et m'épiler



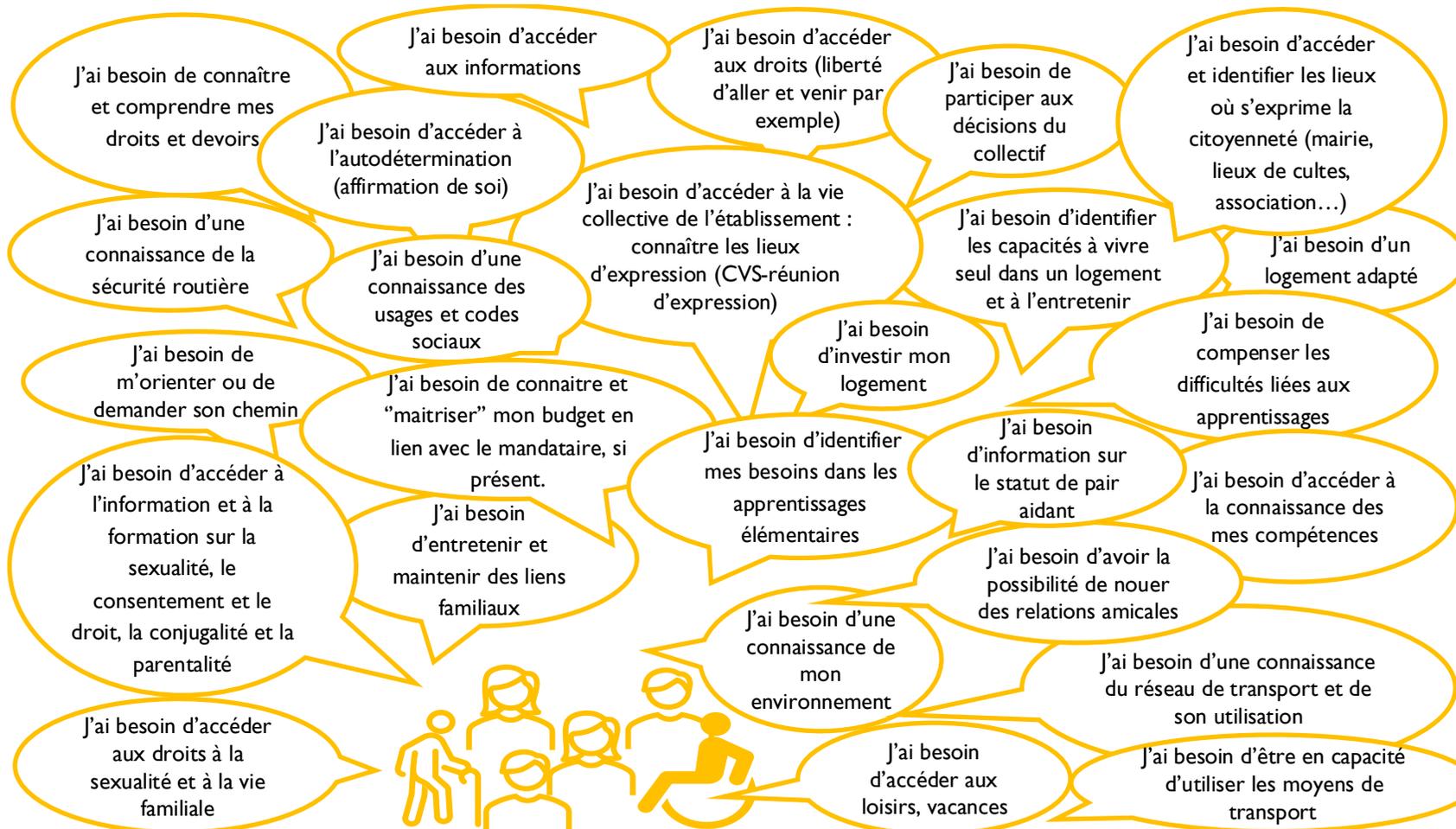


- Les besoins en matière d'autonomie





- Les besoins en participation sociale



3. Les relations avec l'entourage

Au regard de la loi, le statut d'adulte, majeur protégé ou non, permet à la personne accompagnée de faire ses choix en matière de vie personnelle ou de relation familiale. Néanmoins, un travail de collaboration avec les familles est souvent mené pour le bien-être de la personne, avec son accord.

Dans le cadre de la vie de tous les jours, les liens familiaux sont maintenus et soutenus, permettant ainsi un équilibre psycho-affectif de la personne. Selon les possibilités et demandes, il peut rendre visite à sa famille les week-ends, être en communication avec ses proches. L'équipe incite aussi les parents / aidants à ne pas accueillir systématiquement leur enfant, et à laisser le choix à la personne d'aller dans sa famille. La famille, l'entourage, a aussi la possibilité de rendre visite à son parent ou ami au sein de la structure en respectant le règlement de fonctionnement.

La famille, au sens large, tient une place importante dans la vie individuelle de la personne et dans la collectivité :

- Invitation à participer à la réunion de projet d'accompagnement personnalisé si la personne accompagnée le souhaite.
- Participation aux différents Comités du FAP (CVS, Comité de gestion, Commission Vacances).
- Bénévolat pour diverses actions ou activités internes et externes.

Le FAP maintient le lien avec les proches au travers des manifestations festives, plusieurs fois dans l'année. Ce moment convivial est particulièrement apprécié.

En cas de difficultés, l'équipe socio-éducative et de Direction est à l'écoute, et traite la problématique si elle en a les compétences. Elle oriente la famille vers des services adaptés aux besoins, si nécessaire. En amont, elle prévient ces difficultés en anticipant les réponses.

La personne accompagnée est informée par le foyer qu'elle peut désigner une personne de confiance et peut la nommer au sein de son entourage. Cette personne peut l'accompagner dans ses démarches, elle n'est pas nécessairement un membre de sa famille.

Pour toutes décisions ou démarches, le consentement éclairé est systématiquement recherché et la personne accompagnée décide de la place de son entourage dans son accompagnement. Ce choix est respecté, sauf situations exceptionnelles :

- nécessité de répit pour la personne de l'entourage
- mesure de protection juridique
- en cas de problèmes récurrents.



IV. Nature de l'offre de service et son organisation

I. La nature de l'offre de service

a. Le projet socio-éducatif

Le projet socio-éducatif s'inscrit dans les missions du service et vise ainsi à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à adapter l'accompagnement dans et hors les murs, en amont, au cours, et à la suite de l'accueil au FAP, dans une logique de continuité du parcours. Pour cela, le projet socio-éducatif du FAP vise à :

- Permettre le droit à l'accès au logement (vivre au FAP c'est avoir un « chez soi »)
- Permettre le développement et le maintien de l'autonomie
- Permettre l'accès aux droits et à la citoyenneté
- Développer et soutenir la capacité d'autodétermination des personnes accompagnées
- Favoriser le bien-être et la santé
- Permettre l'accès aux loisirs, à la culture, au sport
- Promouvoir l'inclusion des personnes accompagnées en milieu ordinaire
- Soutenir l'environnement familial
- Lutter contre l'isolement et le repli sur soi

En complément, il contribue à l'accompagnement des travailleurs afin de :

- Promouvoir le maintien au travail
- Développer les compétences liées au travail (savoir-être et savoir-faire)
- Accompagner l'évolution de carrière professionnelle (statut de retraité, réorientation)

Concernant les personnes vieillissantes, le projet du FAP vise à :

- Adapter l'accompagnement et l'environnement en tenant compte des besoins liés à l'avancée en âge
- Renforcer l'accompagnement à la santé avec l'augmentation des besoins liés à l'âge
- Prévenir les ruptures de parcours liées au vieillissement

Afin de mettre en œuvre ce projet, les professionnels interviennent dans les différents espaces de vie des personnes accueillies : l'espace privatif, l'espace collectif du foyer, l'espace extérieur à l'établissement.

Les professionnels mettent en œuvre différentes formes d'intervention pour concrétiser ce projet, telles que :

- L'accueil physique des personnes accompagnées
- L'accompagnement personnalisé dans les actes de la vie quotidienne (hygiène, repas) et citoyenne
- Le soutien à l'entretien de l'espace privatif et collectif en lien avec le Projet d'Accompagnement Personnalisé, dit PAP (support éducatif)
- Les activités individuelles ou collectives (esthétique, sport adapté, théâtre...)
- La mobilisation des partenariats dans le milieu ordinaire et à l'intérieur de la structure



- Les entretiens individuels formels et informels
- Les réunions collectives (étage, CVS...)
- Les rencontres avec les familles (PAP, situation particulière, réunions d'information)

Dans le cadre de l'accompagnement à la santé, prégnant au FAP, les professionnels sont amenés à repérer, accompagner, coordonner, faciliter, prévenir, sensibiliser/informer/former les personnes, leur entourage et les partenaires.

Le vieillissement des personnes est au centre de l'attention des équipes qui contribuent à le prévenir et à l'accompagner. Le repérage des risques essentiel, doit guider l'action et pour améliorer cet axe, la création et la mise en œuvre d'un partenariat adapté est nécessaire.

b. La construction du projet personnalisé

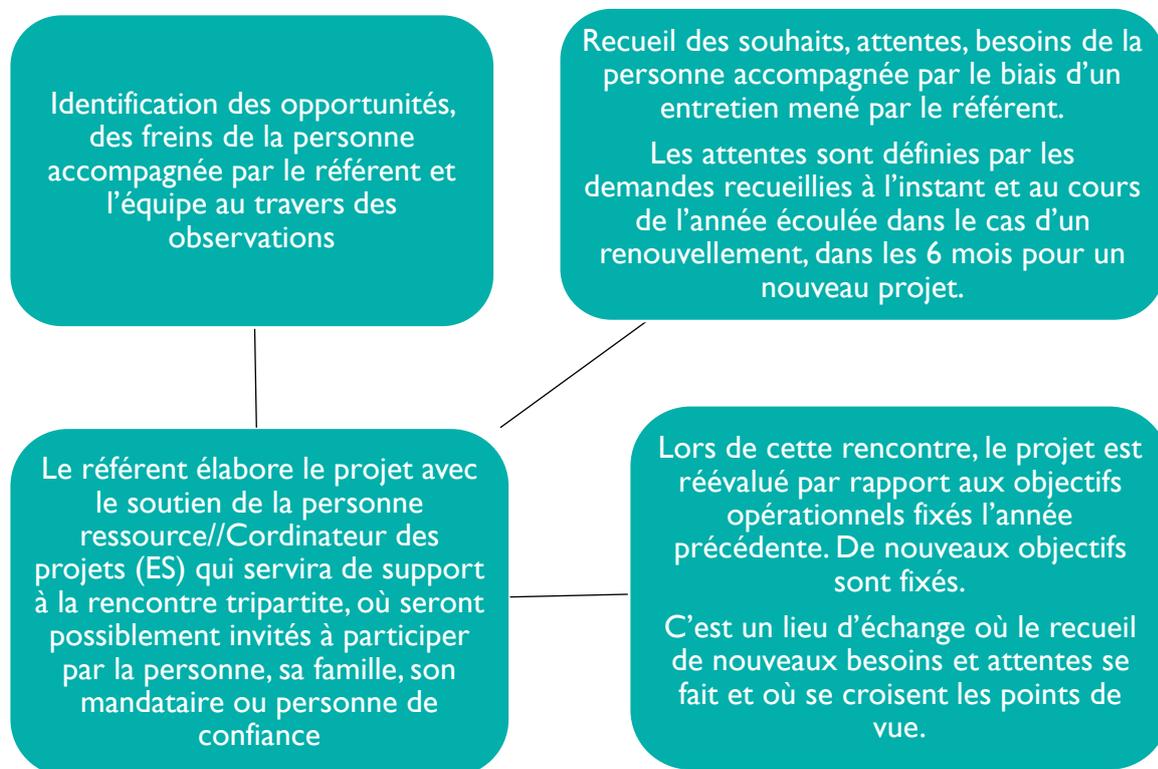
En accord avec la loi 2002-2, chaque personne bénéficie d'un PAP, réévalué chaque année.

Un tableau prévisionnel de programmation des rencontres de projet est établi sur l'année en cours, selon les disponibilités des différents participants à la réunion.

La construction du projet s'appuie sur une trame propre à l'établissement et commence à se construire sur le Dossier Unique Informatisé (Ogirys, développé par Socianova) qui possède des items quasi identiques à la trame existante. L'utilisation de cette fonctionnalité d'Ogirys est à développer et à systématiser d'ici à 2026



- Les étapes de construction du projet



- Le rôle du référent :

Le référent est le garant de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du projet, des moyens relatifs aux objectifs opérationnels établis au moment de la rencontre tripartite.

- Le rôle de la personne ressource (coordinateur des projets) :

De qualification Educateur Spécialisé (ES), la personne ressource vient en soutien aux membres de l'équipe socio-éducative par rapport à la méthodologie de projet (recueil de données, des attentes, réflexion, analyse, rédaction...).

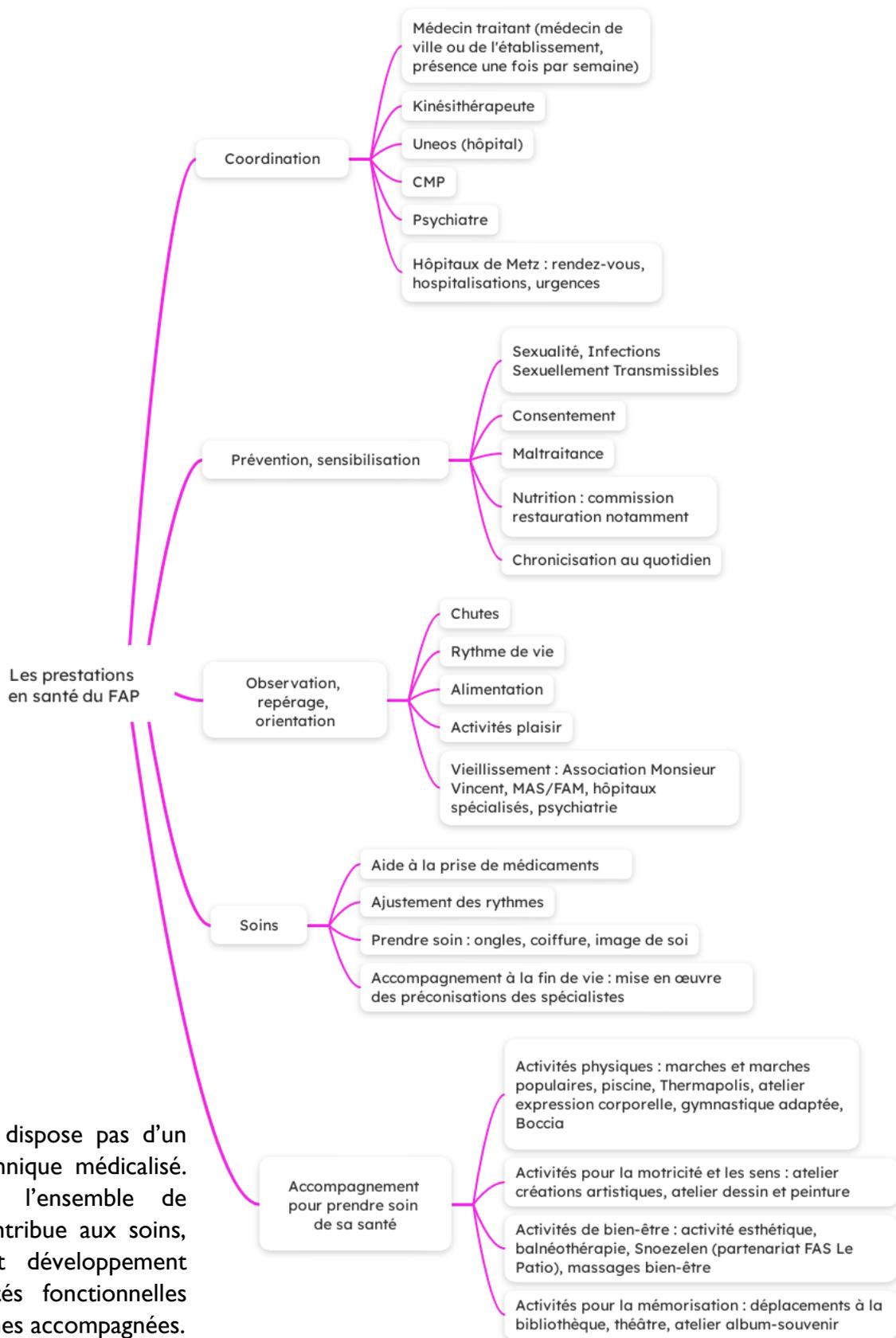
Elle est aussi garante du suivi, en lien avec le cadre intermédiaire, de l'organisation des réunions de projet.

c. L'offre de services

L'offre de services est représentée à partir des trois domaines de la **nomenclature des prestations directes de SERAFIN-ph**. Le FAP n'est pas concerné par des prestations de coordination renforcée pour la cohérence des parcours.



Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

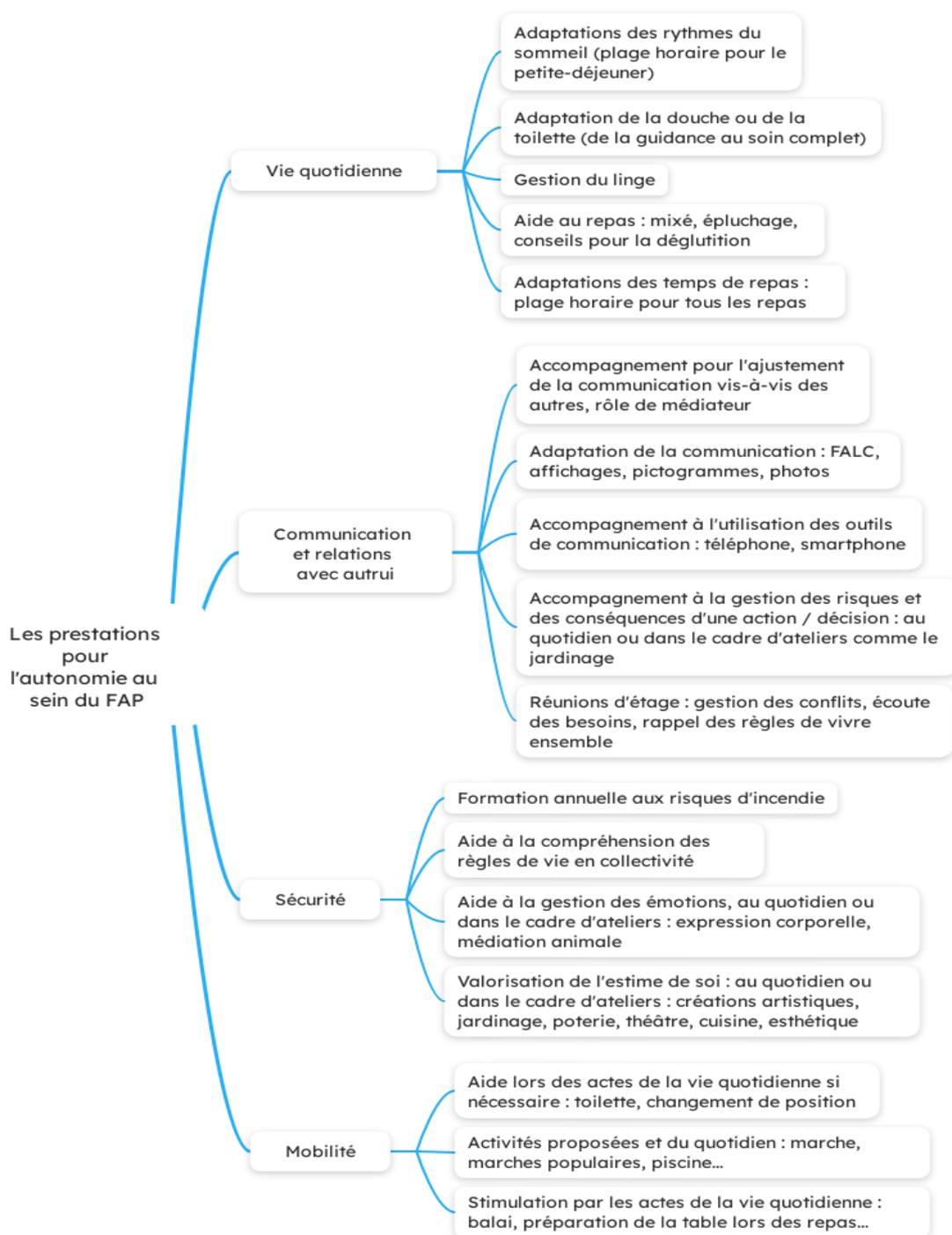


Le FAP ne dispose pas d'un plateau technique médicalisé. Néanmoins, l'ensemble de l'équipe contribue aux soins, maintien et développement des capacités fonctionnelles des personnes accompagnées.



Prestations en matière d'autonomie

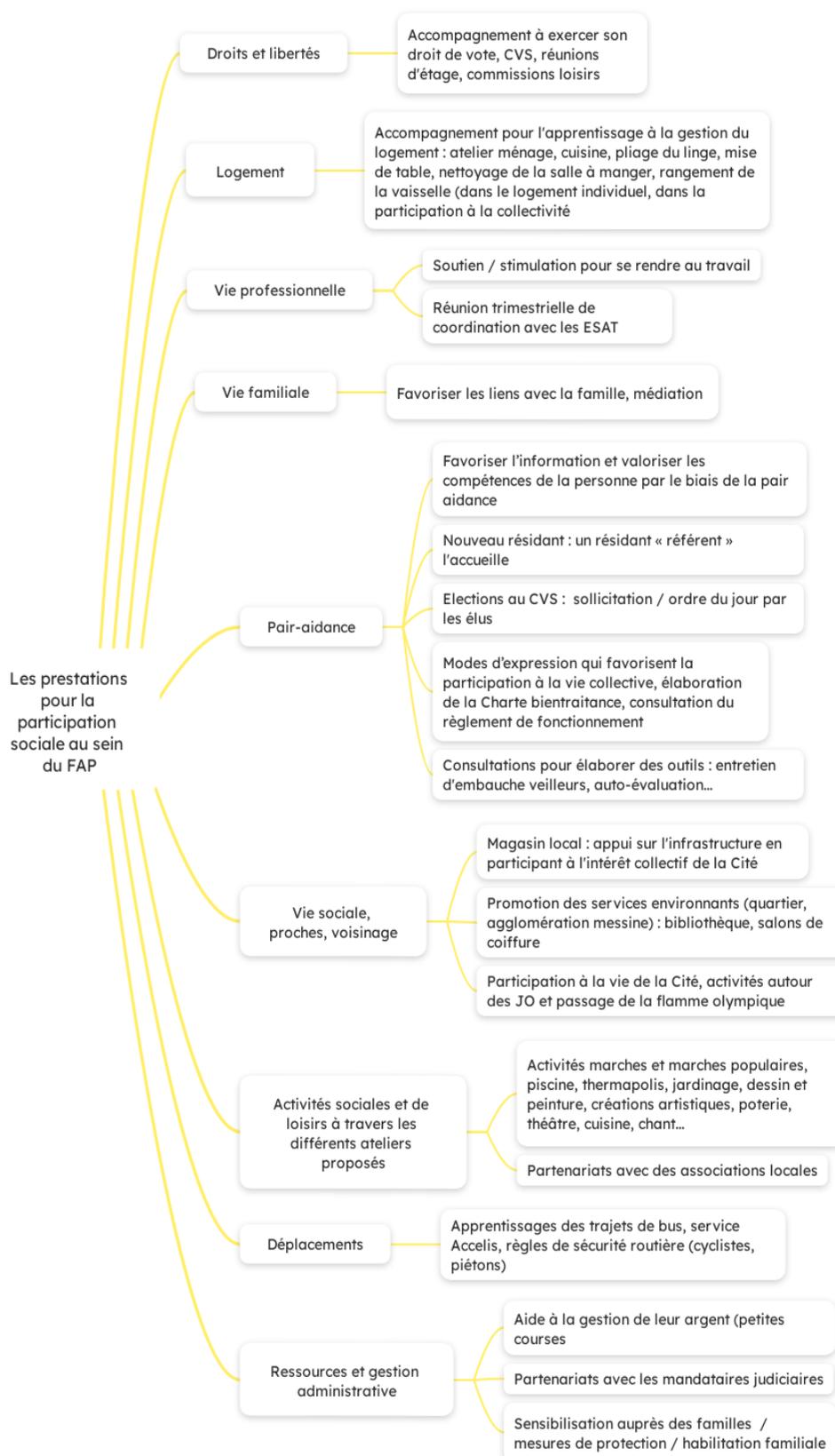
Les besoins en autonomie des personnes logeant au FAP sont variables en fonction de leurs capacités liées au handicap mais également en fonction de leur âge. Les accompagnements des professionnels sont donc très variables et peuvent aller de la guidance à la substitution si cela est nécessaire.





Prestations pour la participation sociale

Le FAP est un lieu de vie. La participation sociale est donc un axe essentiel de l'accompagnement des professionnels que ce soit individuellement ou par l'intermédiaire d'actions collectives.





2. L'organisation interne de l'offre de service

a. Les modalités d'admission

L'accueil au FAP Les Peupliers se fait sur la base du consentement et de l'adhésion au projet d'entrée, conditions essentielles pour établir une relation de confiance et apporter les prestations adéquates à la personne.

Les conditions suivantes sont requises :

- Disposer d'une notification de la MDPH qui indique l'orientation prononcée par la CDAPH avec la mention ;
- Être travailleur dans un ESAT.

Pour la section PHV il est nécessaire :

- d'être âgé de plus de 55 ans ;
- d'être en possession d'un renouvellement de l'orientation en FAP.

Pour la section FAS (Foyer d'Accueil Spécialisé) :

- Être en possession d'une orientation en FAS.

Une commission d'admission composée de professionnels, de la Direction et d'administrateurs valide l'entrée en foyer.

Lors de l'admission, le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil et son contrat de séjour sont remis à la personne. La signature de ces documents peut être réalisée lors de cette rencontre ou ultérieurement.

b. Les modalités d'organisation interne à la structure

Le FAP Les Peupliers se situe **1 rue de l'Etang, à Scy-Chazelles**. L'établissement est ouvert 365 jours par an (fermé si séjours vacances). Le secrétariat accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00. Le personnel socio-éducatif est présent de 6h30 à 22h15. Le personnel de nuit est quant à lui présent de 22h à 7h00.

Le foyer est constitué d'espaces privés (chambres et studios) permettant de garantir la vie privée des résidents de l'établissement et d'espaces collectifs, aménagés dans le but de favoriser une vie collective de qualité, conviviale et stimulante.

Les espaces intérieurs regroupent :

- Salons et espaces de convivialité (babyfoot, jeu de fléchettes, sono...)
- Un salon d'esthétique et de coiffure
- Une salle commune avec cheminée et télévision
- Une cuisine où sont préparés les repas, en liaison froide, livrés par l'ESAT de Varize
- Une lingerie
- Bureaux administratifs
- Salles d'activités (créations artistiques : peinture, poterie...)
- Un espace sportif



Les espaces extérieurs regroupent :

- Un terrain multisports
- Une terrasse aménagée
- Trois grands balcons à chaque étage
- Un cadre verdoyant

ESPACES PRIVATIFS DES RESIDANTS

- 27 chambres individuelles sont réparties sur trois niveaux (superficie de 21 m²)
- 19 studios sont répartis sur deux niveaux (superficie de 25 m²)

Les différents niveaux sont accessibles par deux ascenseurs indépendants. Les chambres et les studios ont été conçus pour être meublés et décorés par leur occupant. Ils sont dotés :

- Une salle de bain avec toilettes, douche et lavabo
- Une prise de télévision
- Une prise téléphonique avec possibilité d'avoir une ligne personnelle
- Un balcon (exceptés 3 studios et 2 chambres)
- Un placard avec penderie et étagères
- Une kitchenette pour les studios uniquement (réfrigérateur, deux plaques électriques, 1 évier, 1 hotte, 1 plan de travail, 1 placard avec penderie et étagères).

Un programme de rénovation a démarré en 2022. Il s'étendra sur plusieurs années pour améliorer l'esthétique et l'accessibilité des salles de bain et du reste de l'espace privatif du résidant (sol et mur).

Le linge personnel du résidant peut être entretenu par l'établissement au sein de la lingerie ou par un prestataire de son choix. L'entretien du logement est assuré par les personnes. En complément, les Agents de Service Intérieur (ASI) assurent un entretien régulier du logement. Ce travail est accompli avec toute la discrétion due à cet endroit qui demeure un environnement privé.

Le FAP assure un service de restauration : petit déjeuner, déjeuner et dîner. Les horaires des repas sont indiqués dans le règlement de fonctionnement. Le menu est affiché pour la semaine. Les repas sont confectionnés par l'ESAT de Varize, en liaison froide. La remise en température est effectuée par un agent de service du foyer et/ou l'équipe socio-éducative. Selon les projets de chacun, les repas peuvent être confectionnés dans les cuisines pédagogiques et/ou dans les studios. Les personnes peuvent inviter des membres de leur famille ou des amis à partager le repas. Dans ce cas, il faut prévenir l'équipe au moins 10 jours à l'avance. Ces repas sont payants.



3. L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture

Les missions du FAP sont mises en œuvre grâce à l'appui sur des partenaires dans le champ du handicap et dans le milieu ordinaire. Le foyer est également appui-ressource pour le milieu ordinaire grâce aux connaissances et compétences déployées par les équipes et les personnes accompagnées.

Partenaires en faveur d'une cohérence du parcours <i>Objectif du partenariat : améliorer la qualité de l'accompagnement</i>	
ESAT (pour les travailleurs)	Relations régulières pour des questions logistiques, aborder des situations particulières lors des réunions relais trimestrielles
SAVS	Relations ponctuelles, au travers de projet personnalisé, au travers d'activités spécifiques communes (marché de Noël)
Mandataires judiciaires et tutelles familiales	Relations régulières, pour toutes les questions administratives et financières de la personne, invitation à la réunion de projet
MDPH	Relations ponctuelles, rédaction des rapports relatifs à l'accueil, réorientations, traitement des situations particulières

Les professionnels du FAP apportent leur contribution à la cohérence du parcours de la personne en facilitant les échanges avec les partenaires administratifs et institutionnels, ou associatifs, dans le respect des droits de la personne accompagnée.

Partenaires en santé et bien-être <i>Objectifs du partenariat : répondre à un besoin de santé qui ne peut être assuré par l'établissement, permettre l'autonomisation de la personne dans son parcours de santé en fonction de ses capacités, maintenir et développer des capacités physiques et psychiques, contribuer au bien-être physique, mental de la personne</i>	
Médecins traitants	Relations régulières, hebdomadaires Consultations d'un médecin traitant au sein du FAP tous les mardis soir Consultations en cabinet des médecins traitants Accompagnement selon autonomie
Médecins spécialisés	Relations régulières/ponctuelles selon les besoins de consultation
Infirmiers libéraux	Relations quotidiennes pour les soins réguliers de certaines personnes accompagnées, l'organisation des prises de sang, le besoin d'avis sur une situation particulière
Kinésithérapeute libéral intervenant au sein du FAP	Relations régulières, hebdomadaires Partenariat créé suite aux difficultés de déplacement des personnes en cabinet (pénurie de professionnels du secteur, nombre important de personnes concernées)
Kinésithérapeutes libéraux	Relations ponctuelles sur des questions logistiques Autonomie des personnes qui se rendent en cabinet
Dentistes	Relations occasionnelles en fonction des besoins (contrôle annuel, urgences)



Pédicure	Relations mensuelles pour son intervention au FAP (accueil, appel des personnes, règlements des séances de soins) Relation occasionnelle au cabinet pour des besoins spécifiques
Psychiatres libéraux	Relations occasionnelles selon le rythme des rendez-vous de la personne ou pour des besoins spécifiques
CMP//EPSM (hôpital de Jury)	Relations occasionnelles selon le rythme des rendez-vous de la personne ou pour des besoins spécifiques Relations avec l'Équipe Mobile d'Appui Médico-Social (EMAMS) qui accompagne l'équipe dans la posture à avoir avec les personnes qui souffrent d'une pathologie psychique Demandes d'hospitalisation
Hôpitaux de Metz	Convention associative UNEOS si nécessaire : priorisation des consultations Relations régulières pour les prises de rendez-vous, lors des hospitalisations et notamment HAD, ou l'appel des urgences en cas de besoins
Pharmacie	Relations régulières, en lien avec les traitements des personnes Convention avec l'officine
Sport adapté à domicile	Convention pour des séances de sport hebdomadaires au sein du FAP avec le Comité Départemental de Sport Adapté
Interventions d'indépendants dans le cadre d'activité bien-être (masseur, yoga...)	Relations ponctuelles lors d'intervention au sein du FAP Evolutions des activités et des partenariats en fonction de l'intérêt et des besoins des personnes accompagnées

L'intervention de partenaires en santé au sein du FAP, l'accompagnement à la prise de rendez-vous et au déplacement sont mis en œuvre si les personnes accompagnées en ont le besoin. Lorsque les personnes sont autonomes, elles réalisent ces rendez-vous seules en milieu ordinaire.

Partenaires en participation sociale, ouverture à l'environnement (inclusion dans la cité, environnement proche)

Objectifs du partenariat : développer ou contribuer à l'inclusion ; être appui/ressource : sensibiliser le monde ordinaire au handicap

Bibliothèque	Relation mensuelle dans le cadre d'emprunt par les personnes
Mairie	Relation régulière dans le cadre des festivités communales (exemple : le FAP a été ressource pour une communication sur l'inclusion dans le cadre des JO) ou des festivités au sein du FAP, utilisation de leur outil de communication pour le recrutement, présence à la commission de sécurité, lien avec le service urbanisme pour des projets sur le bâti
Magasin de proximité	Relation régulière dans le cadre de l'opération brioche annuelle, pour les achats des personnes Ressource pour le magasin en tant que clientèle (résidents et FAP)



Club Moulins Handisport (Boccia)	Relation hebdomadaire au travers de l'accompagnement des personnes au club
Ligue Protection des Oiseaux	Relation régulière, partenariat créé suite à un sauvetage animalier puis pérennisation pour agrémenter le jardin du FAP de créations d'habitation pour les animaux, projet en cours pour être site visitable pour un refuge à hérisson
Ecole de Vaux	Relation régulière, activité commune alternativement au sein du FAP ou de l'école, ressource pour former les plus jeunes à la différence
Médiathèque de Metz	Relation mensuelle, alternativement, activité ludique au sein du FAP ou au sein de la médiathèque (trajet en bus de ville)
Transport adapté (Accelis)	Relation régulière pour réserver les transports adaptés pour des retours en famille, des rendez-vous médicaux et favoriser la mobilité verte
Restaurants alentour	Relation régulière, commande de repas ou restauration sur place en autonomie ou accompagné.
La Cabane à Jus	Relation annuelle, fabrication de jus de pommes avec les fruits ramassés dans le jardin du FAP
Animation musicale	Relation plusieurs fois dans l'année en fonction des animations calendaires
Les organismes de vacances adaptées	Relations régulières pour l'organisation des vacances des personnes accompagnées Participation active des personnes dans le choix de leur lieu de séjour (durée, lieu, activités proposées.).
Environnement associatif local (musique, taïchi, maison des associations,...)	Relation occasionnelle en fonction des besoins/demandes des personnes accompagnées

De même que pour la santé, les personnes mobilisent les partenaires individuellement ou sur proposition des professionnels, en autonomie ou avec accompagnement.

Partenaire lié au vieillissement des personnes

Objectifs du partenariat : faciliter une cohérence dans le parcours de vie des personnes, proposer des choix de vie diversifiés, être appui/ressource pour les personnels d'EHPAD en lien avec la question du vieillissement des personnes en situation de handicap

Association Monsieur Vincent	Relations régulières, à travers différentes rencontres alternativement au FAP ou à l'EHPAD : rencontres entre professionnels, visite des locaux, rencontres avec les familles (sensibilisation) Au moins une démarche par an est engagée Une convention formalise ce partenariat.
------------------------------	---

Le vieillissement des personnes nécessite de poursuivre et d'enrichir ce partenariat pour fluidifier les parcours de vie des personnes.



Partenaires en faveur de la coopération territoriale
Objectif du partenariat : améliorer la qualité de l'accompagnement

ARS	Relations ponctuelles, suivi des directives sanitaires, réponses aux enquêtes
Département de la Moselle	Relations ponctuelles, financeurs, signalements, situations particulières
Centres de formation (IRTS de Lorraine, autres CFA en travail social, ALAJI)	Accueil de stagiaires et d'apprentis régulièrement
Autres ESSMS	Réorientation selon le projet des personnes

L'ensemble des partenariats s'appuie sur les modes de communication classiques (relations directes, téléphone, mail, visio). Certains partenariats sont formalisés dans le cadre de conventions, tel que précisé ci-dessus. La recherche de partenaires dans le milieu ordinaire pour répondre aux besoins des personnes accueillies s'inscrit dans une démarche d'ouverture de l'établissement dans son environnement.

Des événements annuels favorisent l'ouverture sur et à l'environnement du foyer :

- Participation à l'Opération Brioches de l'Amitié avec l'AFAEDAM.
- Marché de Noël ou autres moments festifs, Interventions à l'extérieur, prêt de salle aux apprenants TISF de l'IRTS. Ils permettent aux personnes accompagnées de montrer leur savoir-faire à travers diverses créations, de présenter leur lieu de vie, de communiquer sur leurs actions : objets fabriqués avec des matériaux récupérés ou recyclés, troupe de théâtre, confection de pâtisseries, participation à des forums (ex : IRTS)...

Pistes
d'amélioration

Poursuivre le développement de la fonction appui-ressource au milieu ordinaire : pérenniser le partenariat avec la Mairie et Monsieur Vincent notamment

Conventionner avec un Service de Soins Infirmier A Domicile (SSIAD) pour permettre des soins dans le logement des personnes

Développer les partenariats et formation pour accompagner à la fin de vie et au

V. Les principes d'intervention

I. Les sources des principes d'intervention

L'équipe du FAP Les Peupliers appuie la mise en œuvre de ces missions sur les recommandations de bonnes pratiques ou référentiels de la Haute Autorité de Santé, et notamment :

- FALC - Aider les personnes à s'engager dans leurs accompagnements ou dans leurs soins - 2023 ;



- L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) - Volet I- 2022 ;
- Améliorer la participation des usagers dans les commissions des usagers et les conseils de la vie sociale - 2022 ;
- Évaluation des ESSMS : référentiel et manuel -2022 ;
- Outil d'amélioration des pratiques professionnelles Plan personnalisé de coordination en santé - 2019 ;
- Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap - janvier 2018 ;
- Les « comportements problèmes au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés : Prévention et Réponses - décembre 2016 ;
- Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques - mai 2016 ;
- L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes - mars 2015 ;
- Le soutien des aidants non professionnels : Recommandation à destination des professionnels du secteur social et médico-social pour soutenir les aidants de personnes âgées, handicapés ou souffrant de maladie chronique vivant à domicile - janvier 2015 ;
- L'accompagnement à la santé de la personne handicapée - juillet 2013 ;
- Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en ESAT - mai 2013 ;
- Accompagner l'accès aux droits dans les établissements ou services de l'inclusion sociale relevant de l'article L312-I du code de l'action sociale et des familles - mai 2012 ;
- L'évaluation interne : repères pour les établissements et services à domicile au bénéfice des publics adultes - avril 2012 ;
- Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux - octobre 2010 ;
- Elaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service - mai 2010 ;
- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement - novembre 2009 ;
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé - décembre 2008 ;
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance - décembre 2008 ;
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement - décembre 2008 ;
- La bientraitance : Définition et repères pour la mise en œuvre - juillet 2008 ;
- Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées - juillet 2008.

En 2023, l'auto-évaluation et l'évaluation « externe » de la qualité ont permis de mettre en lumière les domaines d'intervention à renforcer. Ces domaines sont repris dans le plan d'action de ce projet d'établissement.



2. Une démarche d'amélioration continue de la qualité en faveur de la bientraitance

Elle s'organise en faveur de l'amélioration de tous les processus qui concourent de fait à la promotion de la bientraitance des personnes accompagnées et de la bienveillance globale au travail pour que tous les acteurs du système aient les moyens d'assurer leurs missions dans de bonnes conditions. Elle s'applique sur les prestations directes et sur les prestations indirectes.

Le FAP met en œuvre une démarche d'amélioration continue de la qualité appuyée sur le précédent projet d'établissement (Actions intégrées dans le PACQ), sur le signalement d'événements indésirables et leur récurrence (DUI Ogirys), sur l'analyse au fil de l'eau de la qualité de nos prestations (abordé en réunion d'équipe et en comité de suivi), sur une enquête de satisfaction (à diffuser annuellement auprès des personnes accompagnées). L'enquête 2024 a été coconstruite avec des personnes accompagnées volontaires et porte sur les prestations proposées sur l'année écoulée. Elle fait apparaître que 79 % des 42 résidents ayant répondu sont globalement satisfaits de vivre au FAP et 14 % assez satisfait.

Afin de suivre la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue, les réunions bimensuelles ont permis depuis 2022 d'engager le travail sur l'évaluation de la qualité des prestations, elles ont permis en outre de préparer l'évaluation « externe » de la qualité en 2023.

2022 est également l'année de la mise en place du comité de suivi de la démarche qualité qui vise à permettre à chaque professionnel de s'approprier la démarche, de vérifier la réalisation des actions et d'identifier en continu les axes qui restent à améliorer. Il se tient au minimum trois fois par an. Le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) est diffusé dans le rapport d'activité annuel.

Promouvoir la bientraitance et la bienveillance au travail, c'est aussi intégrer dans un PACQ toutes les actions « système » qui permettent aux professionnels d'évoluer dans un environnement de travail bienveillant et responsable :

- la formation,
- l'autonomie dans la co-construction, avec les personnes, des projets de participation sociale quotidiens (ex : médiation animale, activités médiathèque, partenariat intergénérationnel, JO, Projets vacances adaptées...),
- La co-construction des documents institutionnels (livret d'accueil, règlement de fonctionnement et projet d'établissement co construit en équipe),
- la communication sur les actions réalisées grâce à l'équipe (communication sur les réseaux sociaux, site de l'AFEADAM, lors des manifestations).

Fonctionner en mode amélioration permet également de mesurer les impacts des actions, comme l'impact de la mise en œuvre du partenariat avec Monsieur Vincent sur la question du consentement (oui je souhaite aller en EHPAD et l'équipe me donne les moyens d'adhérer pleinement à ce projet, en conscience : je visite, j'invite, je pose des questions, je participe préalablement à une journée sur site, j'évalue).



Dans une logique de responsabilité sociale des entreprises, l'AFAEDAM et le FAP mènent différentes actions à destination des personnes accompagnées et des professionnels :

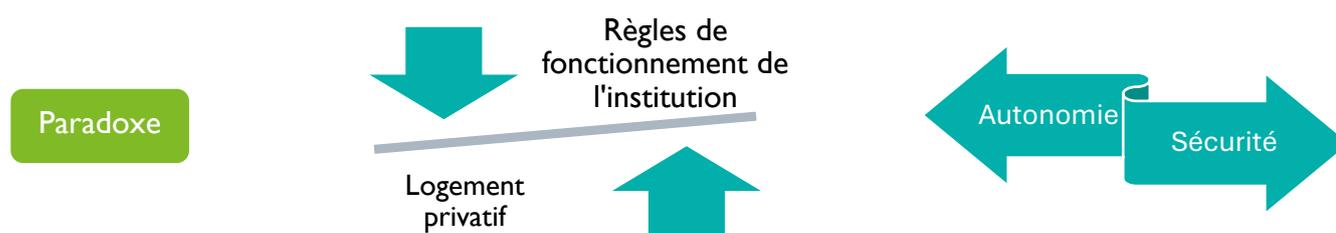
- En termes de gestion des déchets : tri (plastiques, biodéchets, huiles, travaux, dangereux) et traçabilité (encore en cours et à déployer)
- Concernant la restauration : information et veille au gaspillage alimentaire
- En faveur d'une mobilité durable : verdissement de la flotte véhicule, remboursement des frais de transport public (en cours)
- En faveur de la qualité de l'air : un diagnostic et des actions sont à mettre en œuvre.
- En faveur des énergies/fluide : Remplacement de la chaudière en 2019, calorifugeage du circuit d'eau chaude – installation d'une fontaine à eau (limiter le plastique).

Des actions d'amélioration sont identifiées dans le plan d'action pour les années à venir avec des actions de sensibilisation et des changements de comportements relatifs à la gestion des déchets et d'autres travaux sur le bâti.

Pour conclure, les résultats de l'évaluation de la qualité par le cabinet AFNOR en 2023 donne une cotation globale de 3.91 sur les critères référencés par la HAS, nous permettant ainsi d'identifier les axes à poursuivre et à travailler pour améliorer les prestations diffusées.

3. La gestion des paradoxes et leurs modalités de régulation

Les principes mêmes de l'action sociale et médico-sociale entrent parfois en tensions. Dans chacun des établissements ou services, il existe une traduction spécifique, des choix éthiques, des postures déterminées. Comment les professionnels du FAP répondent-ils aux paradoxes qu'ils rencontrent ?



Paradoxe

Exemples

Espace privé au sein d'un collectif avec des règles à respecter.
Être chez soi et ne pas avoir le droit de cuisiner comme je veux.
C'est chez moi mais les professionnels ont aussi les clefs.
Possibilité de personnalisation de l'espace mais pas trop !
Images pornographiques (autorisées) laissées à la vue/devoir les cacher par respect des professionnels intervenant dans l'espace

Modalités de régulation

Expliciter le cadre d'intervention dans l'espace privé
Informar sur les risques/les conséquences pour faire un choix éclairé
Evaluer les compétences de la personne pour personnaliser l'accompagnement



Ne pas généraliser un fonctionnement au vu d'une situation individuelle
Ne pas systématiser une réponse, l'adapter en fonction de la situation (temporalité, santé...)

Paradoxe



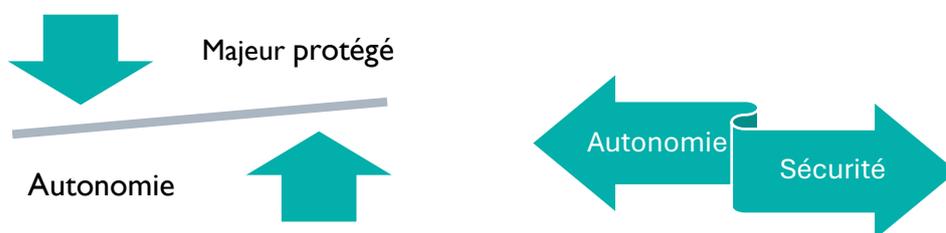
Exemples

Prévenir des sorties/entrées pour sécurité
Impossibilité de fermer l'établissement malgré des situations de fugues/sorties à risque

Modalités de régulation

Rappel du règlement
Ne pas généraliser un fonctionnement au vu d'une situation individuelle

Paradoxe



Exemple

Gestion de l'argent personnel/mesure de protection

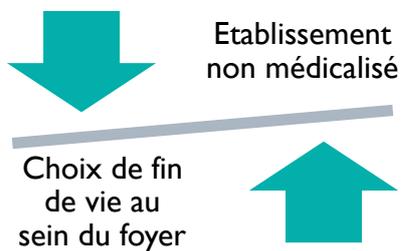
Modalités de régulation

Connaissance des mesures de protection en place de la PA
Evaluation des risques
Proposition d'un accompagnement personnalisé et adapté
Invitation aux rencontres annuelles de PAP avec l'accord de la personne accompagnée
Information au tuteur lors d'une situation à risque
Accompagnement éducatif en lien avec la tutelle sur la gestion du budget personnel



Exemple

Paradoxe

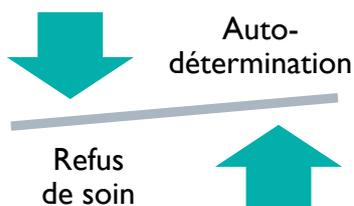


Impossibilité de disposer d'un plateau technique médicalisé en interne

Modalités de régulation

Questionner les personnes accompagnées sur les directives anticipées et en lien avec la dénomination d'une personne de confiance
Convention UNEOS
Mobiliser les partenariats pour le relais médical (HAD/SSIAD/infirmiers libéraux)

Paradoxe



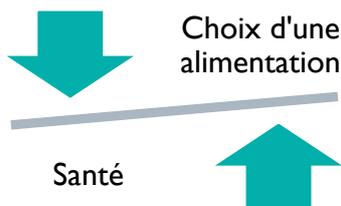
Exemples

Refus de prendre ses médicaments
Refus d'hygiène

Modalités de régulation

Respect du choix avec observation écrite
Sensibilisation aux conséquences sur la santé et la vie sociale
Intervention des professionnels de santé pour éducation/sensibilisation (médecin traitant, psychologue, infirmier)

Paradoxe



Exemple

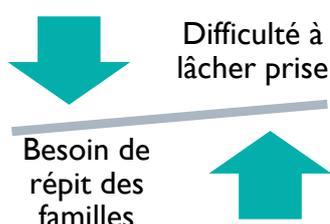
Alimentation entre les repas non équilibrée



Modalités de régulation

Information/sensibilisation équilibre alimentaire, les conséquences sur la santé
Réponse aux souhaits de la personne (PAP) avec évaluation/observation de l'équipe
Liberté de manger en autonomie en extérieur occasionnellement
Gestion budget avec accompagnement
Atelier cuisine collectif - Repas équilibré au sein du FAP
Proposition d'un accompagnement renforcé en lien avec la santé de la personne accompagnée

Paradoxe



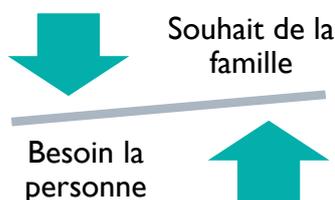
Exemple

Soutien aux familles bien que la mission principale reste l'accompagnement des personnes

Modalités de régulation

Fermeture de l'établissement une semaine au lieu de deux
Accompagner les familles à laisser l'établissement prendre en charge certains aspects de l'accompagnement de la PA (médical, achat vêtements...)
Dès la préadmission, présentation de l'offre de service, de l'accompagnement possible, aux familles
Ecoute et entretien proposé aux familles selon les besoins

Paradoxe



Exemple

Repérage des besoins par l'équipe, non adhésion de la famille

Modalités de régulation

S'appuyer sur les objectifs et les évaluations du PAP pour montrer l'écart entre la demande et les capacités de la PA
Recentrer la demande de la PA



4. La politique de prévention et de lutte contre la maltraitance

La maltraitance, définie à l'article L. 119-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF),

« vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »

En complément, le guide d'amélioration des pratiques portant sur la *Bienveillance et la gestion des signaux de maltraitance*, publié par la HAS en octobre 2024, précise que « la bienveillance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance ».

Dans une démarche de lutte contre la maltraitance, l'individualisation de l'accompagnement contribue à prévenir les risques de maltraitance, en favorisant pour chaque résident :

- la personnalisation des prestations et l'adaptation des activités,
- la transmission des coordonnées et la présentation des fonctions de la personne qualifiée,
- la présentation de la fonction et la nomination d'une personne de confiance
- la possibilité d'un changement de référent si la relation de confiance ne se noue pas,
- de manière générale, une vigilance systématique de l'équipe pour nommer un référent dont les compétences sont les plus adaptées aux besoins de la personne accompagnée.

Des modalités de prévention, de repérage et de gestion des risques de maltraitance sont mises en œuvre au sein du FAP :

- Procédure institutionnelle de gestion et de signalement des faits de maltraitance, intégrant la notion de suspicion ;
- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) mis à jour avec un salarié représentant chaque corps de métier ;
- Fiche d'événement indésirable (FEI) rédigée pour chaque incident dans le logiciel OGIRYS : permet d'observer la récurrence et les circonstances de l'incident concernant la personne accompagnée, sa famille le cas échéant et les professionnels ;
- FEI, réclamations et plaintes communiquées en CVS, en comité de gestion et remontées à la Direction Générale en fonction de la gravité de la situation ;
- Procédure de gestion des réclamations : pour chaque réclamation un appel téléphonique est proposé lorsque celle-ci concerne une famille. Une rencontre est ensuite proposée à l'émetteur, la réponse apportée peut être confirmée par courrier et la personne est informée des recours possibles.
- Si récurrence des événements : possible signalement de la situation au Conseil Départemental (CD) et au mandataire judiciaire pour une transmission au juge des



tutelles lors d'une situation de danger ou risque de danger. En cas de transmission au CD, un suivi à 15 jours et un mois des réponses mises en œuvre est demandé ;

- Si refus d'accompagnement par la personne ou son entourage empêchant l'accompagnement : la MDPH est informée ;
- En cas d'attitude inadaptée de la part d'une personne accompagnée, la direction s'appuie sur le règlement de fonctionnement et la loi : entretien individuel de rappel aux règles, avertissement, voire fin d'accompagnement si événement grave et/ou répété.

Pour les professionnels, des actions et orientations en matière de gestion des ressources humaines sont employées :

- Formations portant sur la bientraitance : systématiquement déployées pour les nouveaux salariés et rappels réguliers possibles pour les plus anciens ;
- Formations pour améliorer la connaissance du public, la posture et les pratiques professionnelles : vieillissement, approche du handicap social, premiers secours en santé mentale, gestion des conflits, visites à domicile, violences faites aux femmes, sécurité incendie, santé sécurité au travail, analyse des pratiques professionnelles ;
- Exercices d'évacuation ;
- Participation à des webinaires (ex. : malnutrition), colloques, ou informations (ex : intervention sur les violences faites aux femmes) ;
- Entretien professionnel et d'évaluation réalisés avec chaque salarié : échange sur le parcours du salarié et ses besoins, sur ses objectifs et sur la posture professionnelle. Il peut conduire à des échanges sur la maltraitance, la bientraitance ou l'éthique ;
- Constat d'une attitude inadaptée chez un professionnel : mise en œuvre possible de différentes actions :
 - un relais de l'accompagnement par l'équipe ;
 - un entretien avec la direction avec compte-rendu signé conjointement ;
 - une proposition de formation pour une meilleure connaissance des spécificités des personnes accompagnées : sensibilisation au handicap mental ou psychique par exemple ;
 - un accompagnement vers une réorientation professionnelle ;
 - des sanctions (blâme, avertissement, mise à pied, licenciement).

Dans le cadre de la politique de lutte contre la maltraitance du FAP Les Peupliers, les modalités de communication auprès des personnes accompagnées prennent différentes formes tels que l'affichage et la diffusion des chartes produites en externe et interne, d'échanges lors de réunions, de CVS, ou de moments informels. Par ailleurs, des groupes de travail concernant des documents officiels (règlement, personne de confiance...) et un atelier de communication pour traduire les documents en FALC contribuent à nourrir cette communication.

L'ensemble des actions en faveur de la bientraitance et en prévention des risques de maltraitance fait l'objet d'une formation et d'un suivi dans le plan d'amélioration continu de la qualité.

L'intérêt de désigner un référent bientraitance, qui existait jusque mi 2023, sera à questionner.



Au sein du FAP Les peupliers, une charte de la bientraitance a été rédigée avec les personnes accompagnées à partir de leur compréhension des termes « maltraitance » et « bientraitance ». Cette charte est affichée dans la salle à manger et jointe au livret d'accueil. Elle est également donnée et signée par le salarié à son arrivée pour s'assurer de sa prise de connaissance et de son adhésion. En complément, un document présentant les formes de maltraitance et de violences au sein de la société est affiché dans la salle à manger du FAP. Par ailleurs, la charte des libertés et des droits de la personne accueillie a été traduite en FALC par les personnes accompagnées. Elle est affichée en salle à manger et en annexe du livret d'accueil.

Pistes
d'amélioration

Poursuivre l'animation de la démarche de prévention et de lutte contre la maltraitance
Poursuivre la promotion de la bientraitance

VI. Les professionnels et compétences mobilisés

1. Les compétences et les qualifications

La répartition en Equivalents Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2024 est la suivante :

- Personnels éducatifs (AMP, AES, ME, ES, CESF) : 13.4 ETP (dont 1 poste à pourvoir)
- Personnel administratif/services généraux dont veilleurs de nuit : 9.83 ETP
- Personnel de direction (Directrice + Cheffe de service) : 1.85 ETP (une partie de leur poste étant rattaché au SAVS et au CLOS P. RICORD)

2. Les fonctions et délégations

Au sein de l'équipe socio-éducative, aucune différenciation entre les fonctions n'est mise en œuvre. Chaque professionnel de l'équipe a pour mission d'accompagner les personnes dans les temps de vie quotidienne et de contribuer à la mise en œuvre de son projet personnalisé.

En 2023, l'Educateur Spécialisé s'est vu confier une fonction de coordinateur de projets. Il assure un travail spécifique sur la bonne réalisation et conduite des projets de chaque résident. Ceci participe à la montée en compétence de chaque professionnel dont le niveau de qualification et l'expertise sont hétérogènes et permet d'améliorer le processus « Accompagner ».

Les professionnels des services généraux ont pour mission l'entretien des espaces, la gestion du linge et la gestion des repas des personnes. Les surveillants de nuit sont une ressource pour les personnes en cas de besoin. Une secrétaire a la charge de la gestion administrative du foyer.



La direction partage son temps avec le SAVS et le Clos P. Ricord, dispositif d'habitat inclusif. Elle a pour responsabilités la mise en œuvre des missions du foyer, l'accueil des personnes dans le respect de leurs droits, la gestion du personnel.

L'assistante sociale et la psychologue des ESAT interviennent sur demande pour des situations particulières concernant des travailleurs handicapés (TH). Elles ne sont pas mises à disposition des besoins du foyer mais participent au projet des travailleurs au sein de l'ESAT et concourent à la bonne avancée du projet de vie des TH qui vivent au FAP.

3. La dynamique du travail d'équipe et l'organisation de la pluridisciplinarité/pluriprofessionnalité

Pour le bon fonctionnement des activités du FAP, communiquer et participer, différents espaces et temps de communication existent :

- Les réunions de coordination//réunions bi-mensuelles

Les principaux objectifs sont la régulation des projets d'accompagnement, l'organisation du temps de travail, l'étude de situations particulières, l'information des membres sur la vie de l'établissement, le suivi des actions. La Cheffe de service anime ces rencontres avec l'ensemble du personnel éducatif présent, en fonction des roulements.

- Les réunions ASI (Agents de Service Intérieur)

C'est une instance qui permet de transmettre les informations générales liées au fonctionnement du FAP et faire un point sur la mise à jour des protocoles et procédures qui peuvent concerner les agents de service intérieur. C'est aussi un espace de communication dont la finalité est d'améliorer les conditions de travail sur propositions et concertations des agents.

- Les réunions veilleurs de nuit

L'objet de cette réunion est de donner les informations générales concernant le fonctionnement du FAP et aussi d'être à l'écoute des surveillants de nuit qui ont un rôle majeur dans la protection des résidents, assurant leur sécurité et celle de l'ensemble du bâtiment.

- Les réunions générales d'équipe

Mises en place en 2022, elles réunissent l'ensemble du personnel socio-éducatif, secrétariat et équipe de direction. Elles accueillent l'équipe de Marly (SAVS et Habitat inclusif) - Elles permettent d'aborder des sujets transversaux, de diffuser des informations institutionnelles et autres informations générales concernant l'ensemble du personnel, tous dispositifs confondus. On y parle projets d'intérêt collectif, amélioration continue et évaluation.

- Les réunions d'expression des salariés

Conformément à l'Article L.2281-I du Code du Travail et au point 4.1. du compte rendu de la NAO du 21 octobre 2013, une réunion d'expression des salariés est organisée chaque année au FAP « Les Peupliers ». Cette réunion est facultative et vise à permettre l'expression directe et



collective des salariés qui le souhaitent. Un référent est désigné pour manager la réunion et vérifier que le droit de parole de chacun est respecté.

D'autres instances, rencontres, commissions et comités sont organisés au niveau associatif et contribuent à l'organisation de l'offre de service : réunions du Comité Social et Economique, Assemblée Générale, Conseils d'Administration, Comités de direction, Comité pôle habitat, Commissions d'admission et Comités de gestion par établissement.

Toutes ces réunions font l'objet de comptes-rendus.

L'équipe éducative et les surveillants de nuit utilisent depuis janvier 2024 le dossier unique informatisé (DUI) OGIRYS. Les professionnels utilisent un certain nombre de ses fonctionnalités. Il centralise les informations sociales, administratives et de santé partagée d'une personne accompagnée dans un même dossier. Cela facilite la coordination des professionnels et garantit la qualité des prestations. La sécurisation des données est assurée et l'éditeur du logiciel est en conformité avec la Réglementation en matière de collecte et traitement de données.

L'accès aux informations concernant la personne et la consultation du dossier Social sont possibles (**Article L.311-4 du Code de l'action sociale et des familles**. Pour exercer son droit de consultation, il s'agit d'adresser une demande écrite à la Direction du FAP. La personne sera reçue en entretien durant lequel le dossier sera remis pour le consulter *(et/ou remise d'un accès au logiciel lorsque cette fonctionnalité existera)*).

Des notes d'information et une communication par mail sont utilisées entre l'équipe éducative et la direction.

4. Le soutien aux professionnels

En 2023 et 2024, les principales actions de formation réalisées ont été les suivantes :

- Recyclage SST et formation initiale SST (Sauveteur Secouriste au Travail)
- Formation incendie
- Journée AUTICIEL
- Formation appropriation de la nomenclature Sérafin (Directrice)
- Formation Collective à destination des intervenants sociaux et personnels des services généraux :
 - Approche du handicap social
 - Premier secours en santé mentale
 - Ecrits professionnels
 - Démarche de bienveillance
 - Vieillesse des personnes en situation de handicap
 - Être plus à l'aise dans son environnement de travail
 - Analyse de la pratique professionnelle



Des groupes d'analyse de pratiques professionnelles ont été mis en œuvre, à raison d'une fois par mois depuis décembre 2023. Ils seront renouvelés à la demande de l'équipe.

Deux journées d'accompagnement autour de la question du deuil en 2024 ont été réalisées, dédiées principalement à de l'écoute et de l'apport d'outils sur la gestion du deuil au sens large : changement de direction, changement de pratique managériale, départ de personnes vers d'autres dispo, etc. Ces journées peuvent être renouvelées selon les besoins exprimés par l'équipe.

D'autres moments et d'autres leviers existent pour améliorer la qualité de vie au travail depuis 2022 :

- Une auberge espagnole tenue chaque année depuis 2022, généralement en été
- L'intervention de professionnels extérieurs : massage des mains en 2022, invitation au pot de Noël des salariés, avec leurs enfants (mineurs) en décembre 2023
- Une proposition de participer au repas annuel des ESAT, grande fête organisée chaque année en décembre avec prise en charge du repas pour les professionnels
- Une invitation au Barbecue des salariés qui se tient depuis 2 ans au bénéfice de tous les salariés de l'AFAEDAM
- Une sollicitation chaque année de l'équipe sur ses besoins en matériel//amélioration des conditions de travail : chaise de bureau, matériel de ménage/linge, fournitures diverses dont fournitures éducatives pour les résidants, etc...
- Management situationnel et gestion des compétences à partir des compétences avec la mise en place depuis 2022 de personnes dites « ressource » : soit une prise en main par certains professionnels de fonctions transverses et utiles à la bonne diffusion des prestations. Ce repérage des compétences et aptitudes se fait à partir des souhaits exprimés pendant les entretiens professionnels, des diplômes.

L'équipe de Direction progresse ainsi quotidiennement, en étant à l'écoute des salariés, en impliquant les professionnels dans la prise de décision (ex : investissements, achats, calendrier de fonctionnement, procédures et modes opératoires nécessaires ...), en informant l'équipe sur les moyens (sur le budget, sur les résultats, sur le plan d'investissement et notamment lors des Réunions Générales et au fil de l'eau), en communiquant sur les projets (Co construction du Projet avec M. Vincent).

L'amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT) s'organise aussi via l'adaptation des horaires si besoins spécifiques, lien avec la médecine du travail, prime exceptionnelle allouée au 1^{er} semestre 2024 pour prendre en compte les efforts fournis par l'équipe en période de pénurie de personnel, prime PPV institutionnelle.

Le dernier trimestre 2024 a été l'occasion de mesurer l'impact de certains événements et des démarches managériales mises en place avec un sondage auprès des salariés pour connaître leur avis sur ce qui a semblé fédérer l'équipe. Cela nous permet de vérifier ce que nous devons améliorer.



VII. Les objectifs d'évolution, de progression et de développement

En 2018, l'AFAEDAM a signé avec le Conseil Départemental un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour une période de deux ans. Pour cause de pandémie, l'étendue de l'exercice de ce CPOM a été élargie dans l'attente de la signature d'un nouveau contrat. Les objectifs identifiés dans ce CPOM sont les suivants :

- Faire évoluer l'offre médico-sociale et améliorer la réponse aux besoins des personnes en situation de handicap sur les territoires,
- Améliorer la qualité des accompagnements, notamment par un processus continu d'évaluation et d'amélioration de la qualité,
- Améliorer l'inscription des établissements et services médico-sociaux dans leurs territoires et faciliter les coopérations inter-établissements et inter-gestionnaires,
- Assurer le respect du droit des usagers,
- Optimiser la gestion des moyens humains et financiers mis à disposition des gestionnaires pour remplir leurs missions auprès des personnes handicapées.

Le tableau de synthèse des actions du précédent projet d'établissement est en annexe I.

Contexte, observations, points de vigilance et motivations de nos objectifs :

La Bienveillance ainsi que la prévention de la maltraitance sont les lignes directrices de nos actions. Ces principes, pour être une véritable pratique quotidienne, doivent être affirmés et travaillés en continu, notamment dans un contexte de turn-over et tenant compte par ailleurs des difficultés de recrutement laissant aux salariés présents une charge de travail plus importante à certains moments de l'année.

L'inscription des personnes handicapées au tant que citoyens, passe par le développement des partenariats et coopérations avec les acteurs du territoire. La collaboration avec ces derniers participe à l'inclusion et la participation sociale du résident, actions présentes dans nos différentes fiches actions en lien avec la santé, les loisirs, les parcours vers d'autres dispositifs d'habitat/hébergement, la place de l'entourage et la prise en compte du besoin des aidants et notamment ceux qui vieillissent.

Depuis plusieurs années, les tâches réalisées par l'équipe socio-éducative glissent afin de maintenir au mieux les résidents vieillissants dans leur lieu de vie. Or le « P » de FAP signifie polyvalent. Il n'accueille pas uniquement des personnes vieillissantes d'où la nécessité de se recentrer aussi pour 2025/2029 sur les besoins des plus jeunes et de réaffirmer que la mixité du public est une force pour tous.

Le pouvoir d'agir, l'auto-détermination et la pair-aidance sont également des axes ciblés et des moyens d'aller vers un ailleurs. Ils sont une manière de penser l'accompagnement et leur évocation réaffirme la bonne pratique que nous devons poursuivre.



« L'autodétermination » n'est pas de placer toute personne, y compris lorsque son discernement est altéré, face à des choix qui peuvent la mettre en danger ou devant des responsabilités qu'elle ne peut pas assumer. Il s'agit seulement d'adopter la position « d'aider à décider » ou « d'apprendre à décider », plutôt que de « décider à la place », et de s'organiser pour susciter et encourager les choix et préférences de vie, en sachant ensuite y répondre. »¹

L'adaptation aux caractéristiques du public intègre aussi une dimension plus technique, logistique et « architecturale », le projet fait donc aussi apparaître la poursuite de notre engagement dans la transformation des espaces privatifs ou encore la prévention de certains risques, notamment infectieux ou médicamenteux liés aussi à l'avancée en âges des résidants.

La préparation vers « un ailleurs » n'est pas facile non plus pour les équipes. L'ailleurs c'est aussi parfois le décès d'un résidant, celui accompagné de longue date et notamment par des professionnels présents aussi depuis plusieurs années et qui font face chaque jour à des changements et des « petits » ou « gros » deuils. L'accompagnement des membres de l'équipe, tous métiers confondus, est aussi une priorité de ce projet.

Ce plan d'action tente de prendre en compte tout cela, il complète l'état des lieux précédent et fixe les objectifs de travail pour les cinq années à venir dans une logique d'amélioration continue de la garantie des droits et de la bientraitance des personnes (inclusion, autonomie, qualité de vie, santé, participation sociale, individualisation de l'accompagnement et continuité, fluidité des parcours sans rupture). Il s'assure de la qualité de vie au travail de l'équipe et de la responsabilité sociétale et environnementale.

Au regard du schéma départemental de l'autonomie et de l'évolution des besoins du public, que nous avons choisi de prendre en compte pour décliner nos intentions, deux axes sont ajoutés à ce plan d'action. Ils concernent le soutien aux proches aidants et la déclinaison, au sein du FAP de la démarche d'éco responsabilité.

¹ « Experts, acteurs, ensemble ... pour une société qui change ». Rapport - Denis PIVETEAU 15 février 2022

I. Plan d'actions

Axe : S'inscrire dans les évolutions réglementaires visant à améliorer le parcours des personnes en situation de handicap sur les territoires		
Objectif	Animer la démarche de prévention et de lutte contre la maltraitance	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Animer des espaces dédiés pour la lutte contre la maltraitance - Renforcer l'appropriation des thématiques de maltraitance par les personnes accompagnées dans le quotidien - Renforcer la prévention de la maltraitance : traitement des suspicions de maltraitance en s'appuyant sur les enquêtes de satisfaction - Poursuivre la traçabilité dans le DUI Ogirys et l'analyse des événements indésirables 	<ul style="list-style-type: none"> - 2027 à 2029 - 2025 à 2029 - 2025 à 2029 - 2025 à 2029
Objectif	Poursuivre la promotion de la bientraitance	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'appropriation des thématiques de bientraitance par les personnes accompagnées dans le quotidien - Questionner la pratique de l'établissement et de ses professionnels au fil de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - 2026 à 2029 - 2025 à 2029
Objectif	Renforcer l'ouverture du FAP en amont de l'admission	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer Via-trajectoire au sein du FAP - Communiquer auprès des partenaires sur le projet du FAP 	<ul style="list-style-type: none"> - 2025 à 2026 - 2025 à 2029
Axe : Adapter les moyens/l'offre (humains et autres) aux besoins et aux rythmes de vie des personnes		
Objectif	Renforcer la prévention et la gestion du risque	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le respect des règles de sécurisation du médicament - Poursuivre les formations sur les besoins spécifiques au public - Créer une instance de réflexion sur la pratique en inter associatif - Poursuivre l'amélioration des conditions d'habitat et des règles d'hygiène - Renforcer l'équipe avec des compétences dédiées à la prévention et la gestion des risques liés à la santé 	<ul style="list-style-type: none"> - 2025 à 2029 - 2025 à 2029 - 2028 - 2025 à 2029 - 2025



Axe : Personnaliser l'accompagnement

Objectif	Permettre l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'exercice de tous les droits des personnes : permettre et respecter le choix relatif à la place donnée à l'entourage - Faire de l'espace privatif un levier de l'accompagnement et du pouvoir d'agir - Renforcer la participation des personnes aux instances de représentations - Former, sensibiliser les professionnels et les personnes accompagnées à l'autodétermination et au pouvoir d'agir - Renforcer et former à la pair-aidance 	<ul style="list-style-type: none"> - 2025 à 2029 - 2026 à 2029 - 2027 à 2029 - 2026 à 2029 - 2026 à 2029
Objectif	Adapter l'accompagnement en fonction de l'évolution des publics et de leurs besoins spécifiques	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les problématiques liées aux plus jeunes et prendre en compte leurs désirs en termes de loisirs - Adapter l'accompagnement aux problématiques psychiques (psychose, névrose) - Poursuivre l'adaptation de l'accompagnement au vieillissement du public 	<ul style="list-style-type: none"> - 2026 à 2029 - 2025 à 2029 - 2025 à 2029
Objectif	Renforcer l'accompagnement à la fin de vie par l'équipe du FAP	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les ressources pour l'accompagnement à la fin de vie - Capitaliser l'expérience de l'équipe sur cet accompagnement - Renforcer les compétences des professionnels sur la fin de vie 	<ul style="list-style-type: none"> - 2025 - 2027 - 2025 à 2029



Axe : Renforcer les partenariats pour améliorer les parcours de vie

Objectif	Renforcer le partenariat en santé du FAP	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Réactiver la convention UNEOS pour favoriser la continuité de soins - Construire un partenariat avec l'aide à domicile pour une intervention médicalisée au sein du FAP - Poursuivre le partenariat avec les professionnels libéraux, l'officine, la psychiatrie et autres 	<ul style="list-style-type: none"> - 2027 à 2029 - 2026 - 2025 à 2029
Objectif	Renforcer la fonction appui-ressource au milieu ordinaire	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser et faire vivre les partenariats initiés en ce sens - Mettre en place des sensibilisations ou informations menées par les personnes en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> - 2025 à 2029 - 2026 à 2029
Axe : Apporter un soutien spécifique et de proximité aux proches aidants		
Objectif	Renforcer le soutien aux aidants et mettre en place des actions en faveur du répit des familles	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les temps de fermeture du FAP - Accompagner la famille dans les démarches socio-administratives et l'accès aux droits en lien avec le droit commun - Construire un partenariat et/ou des activités en faveur du répit 	<ul style="list-style-type: none"> - 2025 à 2029 - 2026 à 2029 - 2026 à 2029



Axe : Responsabilité sociale et environnementale

Objectif	<i>Développer la démarche d'éco-responsabilité</i>	
Actions	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation au développement durable (tri des déchets...)- Piloter le service au regard de la réglementation et de conduites responsables- Rendre la personnes accompagnée actrice de la démarche	-

Les fiches actions ont été élaborées par des représentants des salariés du FAP Les Peupliers à partir des travaux sur la réactualisation du projet accompagnés par le CREAL et des pistes repérées pendant ces échanges. Elles ont été abondées par l'équipe de Direction et validées par la Directrice de l'établissement.

Les membres de ce collectif de travail étaient :

- Linda ERNST : AMP
- Ludivine CHEMIN : Monitrice Educatrice
- Aurore MEYER : AES
- Cathy NOCILLA : AMP
- Emmanuel CHARTIER : Educateur spécialisé – Coordinateur des projets
- Nathalie KOLCZYNSKI : Cheffe de service
- Sandra PINOT : Directrice

2. Fiches-action

Axe : S'inscrire dans les évolutions réglementaires visant à améliorer le parcours des personnes en situation de handicap sur les territoires	
Fiche action n°1	Animer la démarche de prévention et de lutte contre la maltraitance
Actions à mettre en œuvre	
<p>Conformément au décret n° 2024-166 du 29 février 2024 relatif au projet d'établissement ou de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux, la démarche interne de prévention et de lutte contre la maltraitance décrite dans le présent projet doit être étayée.</p> <p>1.1 Animer des espaces dédiés pour la lutte contre la maltraitance : construire les modalités de fonctionnement de ces espaces</p> <p>1.2 Renforcer l'appropriation des thématiques de maltraitance par les personnes accompagnées dans le quotidien :</p> <p>1.3 Renforcer la prévention de la maltraitance : traitement des suspicions de maltraitance en s'appuyant sur les enquêtes de satisfaction</p> <p>1.4 Analyser les événements indésirables : faire un bilan annuel causes, effets, récurrences pour une analyse de situation globale et en faire des outils de prévention, s'appuyer sur le logiciel OGRYS pour un traitement statistique</p>	
Pilotes	Calendrier
Equipe de Direction Equipe socio-éducative//Membres du Comité de suivi de la qualité	1.1. : 2027 à 2029 1.2. : 2025 à 2029 1.3. : 2025 à 2029 1.4. : 2025 à 2029
Moyens à mettre en œuvre	Indicateurs de suivi / de résultats
Mobilisation des comités de suivi de la qualité Sensibilisation et information au quotidien des personnes sur des temps formels et informels avec les résidents Mobilisation du CVS Mobilisation des réunions d'étage Enquête de satisfaction annuelle aux résidents intégrant des questions relatives à la prévention de la maltraitance : et notamment avec l'outil AGEVAL Intégrer le bilan annuel des EI dans le rapport d'activités du CVS et dans le RA du FAP	Respect de la tenue des comités : 1 Comité/4 dédié – CR et feuille d'émergence - Nombre de sujets relatifs à la maltraitance par rapport aux suspicions abordées en comité de suivi CR CVS CR des réunions d'étage Nombre de FEI signalant une situation de maltraitance ou de suspicion Nombre d'actions correctrices mises en œuvre Objectif 0 FEI maltraitance institutionnelle 85 % de taux de satisfaction des personnes accompagnées Traçabilité dans Ogrys



Axe : S'inscrire dans les évolutions réglementaires visant à améliorer le parcours des personnes en situation de handicap sur les territoires

Fiche action n°2

Poursuivre la promotion de la bientraitance

Actions à mettre en œuvre

- 2.1 Renforcer l'appropriation des thématiques de bientraitance par les personnes accompagnées dans le quotidien
- 2.2 Questionner la pratique de l'établissement et de ses professionnels au fil de l'eau

Pilotes

Calendrier

2.1 Equipe socio-éducative
2.2 Equipe de Direction

2.1 : 2026 à 2029
2.2 : 2025-2029

Moyens à mettre en œuvre

Indicateurs de suivi / de résultats

Mobiliser la charte de bientraitance existante et soutenir la pratique de bientraitance

Diffusion de la Charte à chaque nouvel embauché : lors du dossier d'embauche

Réintroduire les notions de bientraitance lors des réunions d'étage planifiées : Repenser la trame de déroulement des réunions d'étage et intégrer ces sujets.

Respect des réunions d'étages avec compte-rendu relatif au sujet : au moins 1/an et sur

85 % de taux de satisfaction des personnes accompagnées

Mesurer la satisfaction des résidents chaque année en intégrant des questions relatives sur leurs sentiments relatifs à la bientraitance

Un comité de suivi par an consacré à une analyse de la bientraitance au sein du FAP avec étude et gestion des paradoxes

Mobiliser le comité de suivi

Communication sur la pratique bientraitante



Axe : S'inscrire dans les évolutions réglementaires visant à améliorer le parcours des personnes en situation de handicap sur les territoires	
Fiche action n°3	Renforcer l'ouverture du FAP en amont de l'admission
Actions à mettre en œuvre	
<p>3.1 Déployer Via-trajectoire au sein du FAP</p> <p>3.2 Communiquer sur le projet et les actions du FAP</p>	
Pilotes	Calendrier
<p>3.1 Equipe de Direction</p> <p>3.2 Equipe de Direction – Equipe Socio-éducative</p>	<p>3.1 : 2025 à 2026</p> <p>3.2 : 2025 à 2029</p>
Moyens à mettre en œuvre	Indicateurs de suivi / de résultats
<p>Utiliser le logiciel Via trajectoire et mettre à jour la liste des résidants, gérer la liste d'attente, notifier les admissions</p> <p>Utiliser Via trajectoire pour communiquer sur le FAP : intégrer le livret d'accueil et les autres outils possibles</p> <p>Participer aux événements extérieurs</p> <p>Communiquer sur les événements du FAP et ses participations aux événements extérieurs</p>	<p>Liste Via trajectoire à jour</p> <p>Nombre de candidatures présentées en commission d'admission interne : CR des Commissions</p> <p>Documents internes téléchargés sur le site Via trajectoire</p> <p>Nombre de participations aux événements et manifestations extérieures avec des représentants de résidants : JPO – inclusion dans les événements de la commune – Fêtes – Journée de réflexion et de sensibilisation : au moins 3 par an</p> <p>Nombre d'article et/ou de posts dans la gazette interne, sur le site internet, sur les réseaux sociaux ou autres outils de com : au moins deux articles par trimestre</p>



Axe : Adapter les moyens//l'offre aux besoins et aux rythmes de vie des personnes	
Fiche action n°4	Renforcer la prévention et la gestion du risque
Actions à mettre en œuvre	
4.1 Renforcer le respect des règles de sécurisation du médicament 4.2 Poursuivre les formations sur les besoins spécifiques au public 4.3 Créer une instance de réflexion sur la pratique avec les PHV en inter associatif 4.4 Poursuivre la juste évaluation des besoins des personnes 4.5 Poursuivre l'amélioration des conditions d'habitat (humanisation/sécurité/accessibilité) 4.6 Renforcer l'équipe avec des compétences dédiées à la prévention et gestion des risques liés à la santé	
Pilotes	Calendrier
4.1 : Direction 4.2 : Direction 4.3 : Equipe socio-éducative et Direction 4.4 : Equipe socio-éducative 4.5 : Direction et équipe des services intérieurs 4.6 : DG et Direction	4.1 : 2025-2029 4.2 : 2025 à 2029 4.3 : 2028 4.4 : 2025 à 2029 4.5 : 2025 à 2029 4.6 : 2025 à 2029
Moyens à mettre en œuvre	Indicateurs de suivi / de résultats
Plan de développement des compétences : vieillissement, deuil et décès, autisme, handicap psychique Rencontres entre l'équipe, les résidents et les partenaires pour croiser les regards sur nos pratiques Se rapprocher d'autres FAP sur le territoire Externalisation du linge résidents : pour prévenir les risques infectieux, la qualité de traitement du linge et la QVT du personnel Défendre le projet d'embauche de personnels soignants : Appel à manifestation d'intérêt : 50 000 solutions du Ministère et de la CNSA (pour l'accueil de compétences soignantes) CPOM : pour l'accueil de compétences soignantes	Nombres et types d'actions réalisés présents dans le Rapport d'activité et nombre de participants Nombre, type de rencontre et taux de participation : au moins deux rencontres par an Réunion famille : Une par an - Projet mis en place et retour d'expérience Etat de réalisations des actions du DUERP : 98 % : 2025 Projet déposé Dispositions spécifiques RH Fiche action identifiée dans le CPOM – retour des financeurs



Axe : Personnaliser l'accompagnement	
Fiche action n°5	Permettre l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes
Actions à mettre en œuvre	
5.1 Garantir l'exercice de tous les droits des personnes 5.2 Faire de l'espace privatif un levier de l'accompagnement et du pouvoir d'agir 5.3 Renforcer la participation des personnes aux instances de représentations 5.4 Former les professionnels et les personnes accompagnées à l'autodétermination et au pouvoir d'agir 5.5 Renforcer la pair-aidance	
Pilotes	Calendrier
Coordinateur des projets personnalisés Comité de suivi DACQ - Equipe socio-éducative Equipe de Direction	5.1 : 2025 à 2029 5.2 : 2026 à 2029 5.3 : 2027 à 2029 5.4 : 2026 à 2029 5.5 : 2025-2029
Moyens à mettre en œuvre	Indicateurs de suivi / de résultats
Finaliser le recueil de désignation de la personne de confiance Attester de l'information donnée sur directives anticipées, les recueillir Considérer l'espace personnel comme levier de l'accompagnement et d'identification des besoins Former et sensibiliser la personne à toutes actions citoyennes et de société lui permettant d'agir Mobiliser plus systématiquement les ressources internes pour permettre aux personnes de gagner en confiance Nommer un référent intégration parmi les personnes accompagnées pour les nouveaux arrivants. Au quotidien, soutenir et impulser les actions de pair-aidance entre usagers. Adapter la signalétique interne à l'établissement Associer les personnes accompagnées aux critères de recrutement	Traçabilité des réponses des personnes dans Ogirys : réinterroger la place de l'entourage et indication de la personne de confiance, directives anticipées : notifier chaque année dans le PAP Planning de visites à domicile proposées : trois par an pour chacun, traçabilité dans Ogirys : à partir de 2026 Traçabilité de la participation des personnes dans Ogirys, objectifs de PAP Actions inscrites au plan de formation Nombre d'actions et taux de participation à des actions collectives et citoyennes en intra ou à l'externe : développement durable, prévention des violences, journée « c'est ma vie c'est moi qui choisit » du CREAL, CVS, groupe de travail... Référent « intégration » nommé Type et nombre d'actions tracées dans Ogirys Notion intégrée au projet personnalisé.



Axe : Personnaliser l'accompagnement	
Fiche action n°6	Adapter l'accompagnement en fonction de l'évolution des publics et de leurs besoins spécifiques
Actions à mettre en œuvre	
<p>6.1 Prévenir les problématiques liées aux plus jeunes et prendre en compte leurs désirs en termes de loisirs</p> <p>6.2 Adapter l'accompagnement lié aux problématiques psychiques (psychose, névrose)</p> <p>6.3 Poursuivre l'adaptation de l'accompagnement au vieillissement du public</p>	
Pilotes	Calendrier
<p>6.1 Comité de suivi DACQ Personnes accompagnées membres du CVS</p> <p>6.2 Direction, Equipe socio-éducative</p> <p>6.3 Equipe socio-éducative Personnes accompagnées membres du CVS</p>	<p>6.1 : 2026</p> <p>6.2 : 2026 à 2029</p> <p>6.3 : 2025 à 2029</p>
Moyens à mettre en œuvre	Indicateurs de suivi / de résultats
<p>Diversifier les réponses dans le domaine des loisirs sur les temps libres des TH //aux plus jeunes : identifier les thématiques – activités le WE ou en soirée</p> <p>Prévenir les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux, la sexualité, la santé.</p> <p>Former les professionnels sur des thématiques spécifiques et rechercher des partenariats adaptés</p> <p>Mobiliser les ressources existantes (infirmiers, médecins)</p> <p>Sensibiliser, informer, former les personnes en situation de handicap aux problématiques de santé</p> <p>Mobiliser les temps de l'après-midi et de la seconde partie de soirée pour animer la vie sociale</p> <p>S'appuyer sur le partenariat avec Monsieur Vincent, gestionnaire d'EHPAD</p>	<p>Nombre, type de réponses et taux de participation en faveur des plus jeunes : sorties, événements, plus de réponses les week end notamment</p> <p>Nombre de partenariat et de rencontres et taux de satisfaction</p> <p>Inscription d'actions de formation ciblées dans le PAUF</p> <p>Niveau et qualité de la collaboration avec les intervenants extérieurs et les partenaires du soin</p> <p>Traçabilité dans Ogirys</p>



Axe : Personnaliser l'accompagnement	
Fiche action n°7	Renforcer l'accompagnement à la fin de vie par l'équipe du FAP
Actions à mettre en œuvre	
<p>7.1 Identifier les ressources pour l'accompagnement à la fin de vie 7.2 Capitaliser l'expérience de l'équipe sur cet accompagnement 7.3 Renforcer les compétences des professionnels sur la fin de vie</p>	
Pilotes	Calendrier
7.1, 7.2 Comité de suivi DACQ 7.3 Direction	7.1 : 2025 à 2029 7.2 : 2025-2029 7.3 : 2026 à 2029
Moyens à mettre en œuvre	Indicateurs de suivi / de résultats
<p>Création d'un comité spécifique composé des professionnels du FAP, sur la base du volontariat, pour répertorier les ressources à mobiliser en cas de situation de fin de vie.</p> <p>Formation des professionnels, groupes de parole</p> <p>S'appuyer sur le partenariat avec Monsieur Vincent, gestionnaire d'EHPAD (appui/ressource)</p> <p>Veiller à la souscription d'un contrat obsèques pour tous les résidents</p>	<p>Nombre de réunion du comité</p> <p>Point à l'ordre du jour du Comité de suivi de la DACQ</p> <p>PAUF</p> <p>Traçabilité dans Ogirys de la souscription du contrat</p>



Axe : Renforcer les partenariats pour améliorer les parcours de vie	
Fiche action n°8	Renforcer le partenariat en santé du FAP
Actions à mettre en œuvre	
<p>8.1 Réactiver la convention UNEOS pour favoriser la continuité de soins</p> <p>8.2 Construire un partenariat avec l'aide à domicile pour une intervention médicalisée au sein du FAP</p> <p>8.3 Poursuivre le partenariat avec des professionnels libéraux, l'officine et la psychiatrie</p>	
Pilotes	Calendrier
8.1 Direction//DG 8.2 Personnes ressources en santé du FAP 8.3 Equipe socio-éducative	8.1 : 2026 à 2029 8.2 : 2027 à 2029 8.3 : 2025 à 2029
Moyens à mettre en œuvre	Indicateurs de suivi / de résultats
Etablir une cartographie des acteurs Construire un partenariat avec un SSIAD Contractualiser le partenariat avec EMAMS	Cartographie éditée Nombre et type de contacts avec SSIAD Convention signée Nombre de mobilisations des acteurs locaux du soin : infirmiers libéraux Nombre de conventions



Axe : Renforcer les partenariats pour améliorer les parcours de vie	
Fiche action n°9	Renforcer la fonction appui-ressource au milieu ordinaire
Actions à mettre en œuvre	
<p>9.1 Pérenniser et faire vivre les partenariats initiés en ce sens</p> <p>9.2 Mettre en place des sensibilisations ou informations menées par les personnes en situation de handicap</p>	
Pilotes	Calendrier
9.1 - 9.2 Equipe socio-éducative et Direction	9.1 : 2025-2029 9.2 : 2028
Moyens à mettre en œuvre	Indicateurs de suivi / de résultats
<p>Poursuivre les échanges/ immersions/ rencontres avec l'Association Monsieur Vincent, avec l'école de Vaux, EMAMS, la médiathèque, les associations tutélaires, les infrastructures locales et les acteurs du territoire ...</p> <p>Développer le partenariat avec la Mairie et la LPO, voire d'autres infrastructures du secteur et du milieu ordinaire pour nous permettre d'être ressources et de bénéficier de l'appui</p> <p>Associer à chaque fois que possible la personne accompagnée à être actrice des actions menées</p>	<p>Type et nombre de rencontres</p> <p>Place de la personne accompagnée</p>



Axe : Apporter un soutien spécifique aux proches aidants	
Fiche action n°10	Renforcer le soutien aux aidants et mettre en place des actions en faveur du répit des familles
Actions à mettre en œuvre	
<p>10.1 Adapter les temps de fermeture du FAP</p> <p>10.2 Accompagner la famille dans les démarches socio-administratives et l'accès aux droits en lien avec le droit commun</p> <p>10.3 Construire un partenariat en faveur du répit</p>	
Pilotes	Calendrier
10.1 Direction 10.2 Direction 10.3 Equipe socio-éducative et Direction	10.1 : 2025 à 2029 10.2 : 2026 10.3 : 2025-2029
Moyens à mettre en œuvre	Indicateurs de suivi / de résultats
Limiter la fermeture estivale à une semaine Proposer des temps collectifs aux familles pour échanger sur des thèmes spécifiques Animer un temps convivial d'échange type « Café des familles » Associer les familles au quotidien du FAP	Mesurer l'impact de cette mesure : nombre de résidants limitant son temps de présence en famille durant l'été Nombre et type de rencontres : au moins une fois par trimestre Nombre et qualité des échanges : au moins une fois par an Taux de satisfaction



Axe : S'engager dans une logique de responsabilité sociale et environnementale	
Fiche action n°11	Développer la démarche d'éco-responsabilité
Actions à mettre en œuvre	
<p>11.1 Mettre en place des actions de sensibilisation au développement durable</p> <p>11.2 Piloter le service au regard de la réglementation et de conduites responsables</p> <p>11.3 Rendre la personne accompagnée actrice de la démarche</p>	
Pilotes	Calendrier
Direction Equipe élargie Personnes accompagnées membres du CVS	11.1 : 2025 à 2029 11.2 : 2025 à 2029 11.3 : 2025 à 2029
Moyens à mettre en œuvre	Indicateurs de suivi / de résultats
Déploiement des collecteurs et cabas à déchets Mise en œuvre d'actions de sensibilisation, d'information et de communication Visites organisées sur les sites e tri des déchets Verdissement de la flotte automobile Gros travaux de remplacement des colonnes d'eau verticales Etudes qualité de l'air et performance énergétique du bâtiment	Niveau de déploiement du matériel de collecte Nombres d'actions de sensibilisation Mesure de la quantité de déchets recyclés Résultat des études et identification du type de travaux engagés ou à engager

Pilote = Directeur (responsable de la qualité) / Référent démarche qualité : CDS													Maj: 04/2023 08/2023		Revue Qualité : date	
Statut	Thématiques // Objectifs attendus	Actions envisagées pour concevoir les objectifs d'amélioration	Sélectivité de l'action	Moyens nécessaires aux actions / ressources	Responsables des actions (équipe, responsable, référent...)	Date 1	Fréquence	Indicateurs d'évaluation, mode de mesure, priorité et complémentarité des	Date 2	Etat	Indicateurs de suivi	Date de réalisation	Indicateurs de suivi des protocoles, procédures, indicateurs de suivi de l'AP	Commentaire		
PE	Amélioration des conditions matérielles	Etablir un plan de rénovation des locaux et des équipements, ainsi que son suivi annuel	Professionnels et personnes accompagnées	PPI actualisé fin 2022	DIR	2020/2027	par an	PPI alimenté et suivi		fait	Travaux de réhabilitation des salles de bain en cours depuis fin 2022//vieillessement	2023				
PE	Amélioration des conditions matérielles	Déménagement des bureaux du SAHTHMO à MARLY	Professionnels et personnes accompagnées	Dans le cadre de l'ouverture du Clos Philippe Ricord	DIR	2020		bureaux et équipe installée		fait		2020				
PE	Amélioration des conditions matérielles	Travaux de rénovation concernant la peinture, les sols, les plafonds et l'éclairage à prévoir dans toutes les circulations, bureaux et salons d'étages	Professionnels et personnes accompagnées	prévu de 2020 à 2024	DIR	2020		Travaux réalisés sur les 3 étages, soit tout les espaces collectifs	2022	fait	2020/2023 : RDC + 2nd étage 2022 : 3er étage	2022				
PE	Amélioration des conditions matérielles	Mobilier des salons d'étage à changer	Professionnels et personnes accompagnées			2021				partiel						
PE	Amélioration des conditions matérielles	Adapter les espaces de vie afin de garantir une cohabitation harmonieuse avec les autres publics accueillis, afin de rendre le plus autonomes possibles les personnes handicapées vieillissantes dans ces espaces	Personnes accompagnées			2024				partiel	CF Actions PPI//SDB 2022 à 2028	2022				
PE	Expression et participation	Création d'un jardin japonais remplaçant le bassin à poisson	Professionnels et personnes accompagnées	Dans le cadre des activités de loisirs des personnes	Equipe socio éducative/CDS	2021		jardin mis en service	2023	partiel		2024				
PE	Communication	Bilan AUTICEL annuel	Professionnels et personnes accompagnées	Avec le prestataires	CDS	chaque année	par an	bilan communiqué à l'équipe		fait	Suspension du contrat en 2023	2023				
PE	Droits de personnes accompagnées	Développer l'affichage en FALC pour toutes les Informations à destinations des résidents et des usagers du SAHTHMO	Personnes accompagnées	Référent FALC	Equipe socio éducative/ CDS	2020	tous les 5 ans	Documents réglementaires et institutionnels traduits	2024	partiel	RF : OK Charte des droits : OK	2023	RF diffusé Charte affichée			
PE	Droits de personnes accompagnées	Réalisation d'une plaquette de présentation de l'établissement	Personnes accompagnées//personne de confiance//représentant légal	Action transformée en Mise à jour du site Internet des Peupliers Chargée de communication	Chargée de Com/DIR	2020	A chaque évolution des dispositifs			fait	Site internet	2022				
PE	Gestion/administration	Transmettre la prochaine évaluation interne au financeur	Etablissement et financeurs	Rapport d'évaluation externe en possession du FAP	DIR	2021	tous les 5 ans	reporter en attendant nouvel arrêté portant fixation de l'évaluation de la qualité	2026		pas d'éléments de preuve de la précédente évaluation					
PE	Gestion de la démarche d'amélioration continue	Assurer le suivi du plan d'amélioration de la qualité	Professionnels et personnes accompagnées			2020 à 2024	en continue	Plan alimenté et date des réalisations tracées		en cours	CF axe auto-éval	2023				
PE	Gestion de la démarche d'amélioration continue	Nommer des référents par action et faire un point régulier en réunion sur l'avancée du plan d'amélioration	Professionnels	Action transformée en 2022 : Nommer des personnes ressources et consolider l'amélioration continue en équipe		2020 à 2024	en continue	Personnes ressources nommées - groupe de travail "Amélioration continue" en marche	2023	partiel	CF axe auto-éval et projet revue de direction	2022				
PE	Gestion de la démarche d'amélioration continue	Repenser la mobilisation des tuteurs/familles pour la prochaine évaluation interne	Personnes accompagnées//personne de confiance//représentant légal			2021				Fait	Familles via CV5	2023				
PE	Gestion de la démarche d'amélioration continue	Intégrer le SAHTHMO dans la prochaine évaluation interne et externe	Professionnels et personnes accompagnées	Action transformée en 2023 en attendant modification et passage en SAVS	DIR	2028				NC						
PE	Gestion de la démarche d'amélioration continue	Réaliser une enquête de satisfaction annuelle auprès des personnes accompagnées et de leur famille	Personnes accompagnées//personne de confiance//représentant légal			2020 à 2024	par an			Fait	fait pour le SAHTHMO et le Clos en 2022 et 2023 Pour le FAP en 2024	2024				



PE	Accompagnement de la personne	Poursuivre et affiner l'étude prospective annuelle des profils des personnes accompagnées afin d'anticiper l'évolution des besoins		Fin 2022 : Commande de préconisations à un stagiaire CAFDES pour un regard croisé sur les besoins	CDS/Equipe/DIR	2020/2024	en continue	état annuel de l'évolution des caractéristiques du public	partiel				
PE	Accompagnement de la personne	Réaliser une analyse annuelle de l'évolution des caractéristiques, des besoins de cette population et des partenariats créés pour compléter les prestations de l'établissement, ainsi que les actions mises en place				2024							
PE	Accompagnement de la personne	Recherche d'adaptation des repas aux besoins des résidents vieillissants				2024	en continue		fait	repas mouliné au besoin - respect des régimes alimentaires. le cas échéant	2023		
PE	Accompagnement de la personne	Evaluation trimestrielle des besoins d'aide à la prise des repas				2024							
PE	Accompagnement de la personne	Evaluation annuelle de toutes les activités proposées et de leurs effets sur les résidents et les usagers				2024			partiel				
PE	Accompagnement de la personne	Développer et diversifier les activités proposées aux résidents et usagers qui ne travaillent plus				2024	en continue		Fait	les activités principales sont évaluées ex: Médiation animale en 2022	2024		
PE	Accompagnement de la personne	Intégrer la question du vieillissement dans le projet personnalisé				2020 à 2024	par an	objectif fixé dans les PP	en cours	tentative d'un poste dédié en 2023			
PE	Accompagnement de la personne	Définir et mesurer l'inclusion sociale de la personne (activités, travail, comportements...)				2020 à 2024	par an	dans les PP	en cours				
PE	Accompagnement de la personne	Fixer les objectifs dans le projet personnalisé permettant d'évaluer le projet et l'action menée afin de pouvoir en mesurer les effets attendus, vus, positifs, négatifs		2023 : Mettre en place une fonction de coordination des projets pour accompagner les professionnels dans l'évaluation et l'élaboration de projet		2020 à 2024	par an	PP affinés dans la déclinaison des moyens et des résultats	Fait	le DUI modifiera encore la traçabilité de l'atteinte des objectifs	2023		
PE	Ethique et Bienveillance	Etablir une réflexion éthique sur l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes		2023 : Coordinatrice de projet et chargée de développement des partenariats (CESF) - mise en place de l'analyse de pratiques		2020 à 2024	en continue		en cours	Inscrit au plan de formation - recherche du prestataire			
PE	Ethique et Bienveillance	Identifier régulièrement les effets des réponses apportées aux personnes handicapées vieillissantes		2023 - Coordinatrice de projet et chargée de développement des partenariats (CESF)		2020 à 2024	en continue	PP	en cours				
PE	Ressources humaines	Enquête annuelle de satisfaction auprès des salariés				2020 à 2024	par an	taux de satisfaction et état des préconisations	Fait	sur thématique "les qui fédère" - axe auto-éval	2024		
PE	Ressources humaines	Recherche d'amélioration de la qualité de vie au travail		des moyens matériels et humains - 2022 = investissement en matériel - adaptation des postes - recrutement des qualifications diverses - accueil de stagiaires et d'apprenties - proposition d'événements + action RH engagés		2020 à 2024	en continue	moyens octroyés pour réaliser la mission	en cours				
PE	Ressources humaines	Adapter l'organisation de travail, la composition des équipes		trinôme - équilibre de compétences dans les trinômes - coordinateur de projet - CESF		2020 à 2024			fait	à réviser au besoin	2024		
PE	Ressources humaines	Rechercher des partenaires pour mutualiser les ressources et les compétences				2020 à 2024		Partenariat ponctuel avec SSIAD et E MAMS - collaboration avec les partenaires paramédicaux (infirmiers libéraux/kiné) et bien-être (pédicure) - mise à disposition des moyens professionnels	en cours	A poursuivre	2024		



PE	Ressources humaines	Former le personnel sur l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes		Plan de formation ciblé sur la question	2020 à 2024		Nombre de participants aux formations dédiées		partiel		2023	
PE		Penser la participation des partenaires lors de la prochaine évaluation interne			2024				non réalisée depuis ...			
PE	Dossier de l'usager	Mise en place d'un dossier informatisé du résident plus fonctionnel avec un logiciel adapté		acquisition du logiciel et formation des utilisateurs	2020		Nombre de participant aux formations dédiées	2024	en cours		2024	
PE	Droits des personnes accompagnées	Mise à jour du livret d'accueil du FAP et du SAHTHMO		En concertation /collaboration avec les résidents et l'équipe	2024		livret mis à jour		en cours		2024	
PE	Partenariats	Réaliser une évaluation annuelle des partenariats			2020/2024	par an			non réalisée depuis ...			
PE	Partenariats	Systematiser les conventions avec les partenaires		identifier et lister les partenaires compétents	2020/2024	en continue	Conventions signées avec UNEOS - Montigny Tir à l'arc - CD de sport adapté - Médiation animale - collaboration avec SSIAD et EMAMS depuis 2022 - convention avec Pharmacie - convention avec IRTS Lorraine Mr Vincent		partiel			